

100

Chiffre de la *Decharge* de *Presel*

95-11

75//
1586

LE GÉNÉRAL
DU MOURIEZ
ET
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE.

100329

LE GÉNÉRAL
DU MOURIEZ

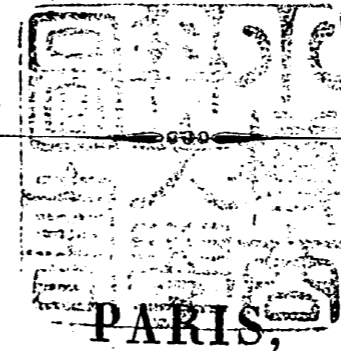
ET

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

Par M. Ledieu.

Detur hoc illustrium virorum posteritati, ut quomodo
exsequiis a promiscuâ sepulturâ separantur, ita in
traditione supremorum accipiant habeantque pro-
priam memoriam. Tac., *Ann.*, lib. xvi.



PONTHIEU, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL,
P. DUPONT, LIBRAIRE, RUE DU BOULOUY, N° 24;
ET LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1826.

PARIS. — IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE.

PRÉFACE.

Il y a trois ans que le général Du Mouriez a cessé de vivre et que ses amis attendent qu'on offre à sa mémoire le tribut d'affection, de respect et d'admiration auquel il avait tant de titres. Je m'étais imposé ce devoir, et j'avais promis de le remplir bien plus tôt : il n'a pas été en mon pouvoir de le faire.

Pendant toute l'année qui a suivi la mort de cet homme dont la bonté surpassait encore l'illustration, j'ai vainement tenté l'accomplissement de ma promesse. Toutes les fois que, m'occupant de lui, je cherchais à réunir mes souvenirs, à ordonner mes pensées, à choisir la forme et les expressions les plus convenables à mon sujet, je me trouvais arrêté tout-à-coup par le regret de cette perte récente ; toute mon ame se troublait : je ne sentais plus qu'une chose : c'est qu'il n'était plus, Bon général ! m'écriais-je ; et mes yeux étaient remplis de larmes, et j'étais forcé de sortir, pour chercher des distractions à ma douleur.

Quand enfin je pus vaincre cette sensibilité, quand le temps eut adouci la vivacité de mes souvenirs, je voulus exécuter tout ce que je m'étais proposé; je repassai cette vie si active, si utile, si étonnante, appelant à mon secours et les mémoires publics du général, et ses manuscrits, et nos conversations sur les hommes, sur les choses, sur les événements, et je me décidai à en former une espèce de monument qui rappelât au souvenir de mes contemporains les droits du général Du Mouriez à leur estime et à leur gratitude.

Tandis que je me livrais à ce travail, souvent une idée s'est présentée à mon esprit; c'est que cet homme illustre, dont je sentais le besoin d'honorer et de faire honorer toute la vie, était mort sur la terre étrangère où, dans des temps malheureux, il était venu chercher un asile, et que les accusations des partis retentissaient encore sur sa cendre. Dès-lors je sentis que c'était moins un éloge que j'avais à faire qu'une justification qu'il fallait présenter, et que, puisque, de toutes parts, on reconnaissait en Du Mouriez un courage et des talents extraordinaires, il ne me restait qu'à démontrer que, dans toutes les circonstances de sa vie, il les avait employés au bien.

Je ne me suis pas dissimulé les dangers de cette

démonstration, à l'époque où nous vivons; mais, en même temps, j'en ai aperçu l'utilité et je l'ai entreprise.

Il importe beaucoup à la génération présente de juger sainement les hommes qui ont joué de grands rôles dans cette série de scènes qu'on appelle la révolution française, et surtout de ne pas se laisser tromper sur les événements et sur leurs causes. De la connaissance exacte des faits et des acteurs dépend non seulement l'avenir prospère de la France, mais encore la réformation de toutes les nations du monde. Que la lumière brille, *fiat lux*, et le monde politique sortira du chaos.

Ce sont ces réflexions qui ont donné à cet ouvrage sa forme et son titre. Le général Du Mouriez et la révolution française ont été trop intimement liés pour que j'aie pu les séparer; la justification de l'un ne peut se trouver que dans la justification de l'autre.

Très-peu d'écrivains sur la révolution française la représentent, dans son ensemble, avec exactitude et avec impartialité. Les intérêts, les passions, les vengeances, ont presque toujours guidé ses historiens, et les meilleurs esprits ont souvent cédé involontairement, et comme à leur insu, à des préventions qui ont égaré leur jugement.

Le plus mauvais ouvrage sur la révolution française, celui qui a fait le plus de mal, est, selon moi, celui de Burke. J'ai lu plusieurs fois cet écrit étonnant d'un homme habitué à défendre, au sénat anglais, les libertés de son pays, et chaque fois j'ai été plus surpris de voir l'ami de Fox, qui, si longtemps, avait professé les mêmes doctrines, déployer l'étendard de la contre-révolution, et se constituer le défenseur de tous les anciens abus, l'accusateur de toutes les réformes et de tous les réformateurs. J'ai été surpris de ne plus trouver ni ce talent qui l'avait élevé si haut dans l'estime publique, ni ce caractère de force et de vérité que j'avais admiré dans ses discours. Il me semblait inconcevable qu'un pareil homme connût si peu l'état de la monarchie et de la France, ou qu'il consentît à s'abaisser au langage le plus violent, à des insultes dégradantes, à une ironie indécente sur les événements et les hommes d'une époque où tout tendait à la justice, à l'ordre et au bonheur.

Burke portait dans ses nouvelles opinions politiques, ou tout le zèle d'un converti, ou toute l'ardeur d'un homme qui veut se faire acheter et qui montre ce qu'il ose, pour obtenir un prix plus élevé. Il faussa l'opinion de son gouvernement et d'une partie de ses concitoyens, et il obtint le triste

succès de faire restreindre les libertés de l'Angleterre en déraisonnant sur les libertés de la France.

Les écrits publiés en France, à différentes époques, ont presque toujours été empreints de la couleur des partis, et le vice principal de ces écrits, c'est de confondre tous les faits et tous les temps sous le seul nom de révolution française. Les anarchistes étaient intéressés à cette confusion, parce qu'ils y trouvaient une espèce de justification. La nécessité d'une révolution et les avantages que devait procurer cette révolution étaient évidents, et en les représentant, ou comme le principe, ou comme les résultats de leurs attentats, ils croyaient avoir légitimé ces attentats. D'un autre côté, les ennemis de la révolution trouvaient, dans cette confusion, des avantages semblables, et condamnaient la révolution en l'identifiant avec les forfaits qui l'avaient anéantie et remplacée.

Il y aurait de l'injustice à ne pas excuser ceux qui, à la vue ou à la lecture de ces crimes innombrables, n'ont pu maîtriser l'horreur dont leurs âmes étaient remplies, et qui, entraînés par une juste et violente indignation, n'ont tracé, sous le titre d'histoire de la révolution française, que l'épouvantable tableau des pillages, des proscriptions et des massacres ; mais aujourd'hui, il y aurait une

injustice bien plus grande à ne pas reconnaître que la révolution est tout autre chose que ces pillages, ces proscriptions et ces massacres, et que non-seulement elle a pu exister sans eux, mais qu'elle a péri par eux.

Nous sommes déjà loin de ces événements, et cependant très-peu de personnes veulent, peuvent ou osent en parler consciencieusement. Ce n'est pas tant la crainte du pouvoir qui impose silence aux écrivains, ou qui leur arrache le sacrifice de quelques vérités, que certaines affections personnelles, ou des considérations de partis, qui sont bien plus puissantes, parce qu'elles ont souvent l'apparence de la délicatesse. Je connais un homme à qui les prières et les menaces du gouvernement n'ont pu faire effacer une ligne dans un bel ouvrage, et qui, pendant dix-huit mois, a suspendu l'impression de son livre, pour y faire des changements sollicités par des rapports et des habitudes de société. Je ne sais si madame de Staël a jamais fait un aveu semblable, mais je sais qu'on n'a pas besoin de cet aveu, quand on lit ses *Considérations sur la Révolution française*, pour être persuadé qu'elle s'est trouvée souvent dans la même position.

C'est dans la solitude, caché à tous les regards, et loin de toutes les influences, qu'il faut écrire sur

cette époque et sur ces hommes. Ce n'est qu'en renonçant à toute espérance, et en repoussant toute crainte, que l'on peut imprimer à ses récits le caractère que Cicéron déclare être la première loi de l'histoire : *ne rien taire de vrai, ne rien dire de faux.*

Je n'ai point la prétention d'avoir entièrement rempli ce devoir. J'ai certainement la conviction de n'avoir rien dit de faux ; mais j'avoue avoir souvent tu des vérités, et je l'ai fait toutes les fois que ces vérités accusatrices des personnes m'ont paru des hors-d'œuvre, ou lorsqu'elles ne jetaient aucune lumière sur les antécédents et les conséquences. Je déclare en outre que, dans ces omissions, je n'ai eu aucune considération pour les partis.

Quand je naquis, la révolution était commencée ; je n'ai donc pu y prendre part. Je ne l'ai connue, dans mon enfance, que par les malheurs et les larmes de mes parents, qui ne prononçaient son nom que dans le récit de leurs souffrances dans les cachots, du supplice de leurs amis, et de leurs angoisses dans la cruelle attente du même trépas. Mes premières lectures m'ont entretenu des crimes des uns, des calamités des autres, et de la ruine générale. Ainsi mes relations de famille ne me rat-

tachent aucunement au parti de la révolution ; tout, au contraire, semblait devoir m'identifier avec le parti opposé.

Mais tout ce que j'avais entendu, tout ce que j'avais lu sur la révolution m'avait trop frappé pour que je négligeasse aucune occasion de la connaître davantage, et elle a constamment été une de mes principales études. Après avoir interrogé les livres, j'interrogeai les hommes : je parvins à séparer, à classer tous les éléments qui, jusqu'alors, ne s'étaient présentés à moi que comme un chaos, et après avoir distingué trois choses, la révolution, la contre-révolution et l'ultra-révolution, je m'appliquai à rechercher leurs causes, leurs principes, leurs actes, leurs rapports et leurs résultats.

C'est du résumé de ces études que j'ai formé une partie de cet ouvrage, qui, je pense, ne doit être considérée que comme un essai sur ce vaste sujet. Je ne pouvais en dire davantage sans m'éloigner de mon but, mais je ne pouvais dire moins.

La révolution était juste et nécessaire; elle seule pouvait rendre à la France la dignité, la force et la prospérité. La démonstration de cette proposition justifiait le général Du Mouriez, je devais donc l'entreprendre.

La contre-révolution était injuste; l'ultra-révo-

lution était atroce : toutes deux tendaient, de tous leurs efforts, à détruire la révolution. Le général Du Mouriez devait donc les combattre toutes deux, et il importait de montrer qu'il avait rempli cette obligation.

On a dit souvent que la contre-révolution et l'ultra-révolution faisaient cause commune; je ne pense point que cette assertion soit entièrement vraie; mais il est certain que des hommes de la contre-révolution ont dirigé des hommes de l'ultra-révolution, et que d'autres ont applaudi aux convulsions de l'anarchie, parce qu'ils y trouvaient le principe, le germe du rétablissement du gouvernement qu'ils préféraient. Il est certain que, tandis que Robespierre disait à la tribune que le tyran devait périr pour que la république existât, on imprimait de l'autre côté du Rhin : La mort du Roi peut seule sauver la monarchie. C'est ainsi que, dans les tourmentes politiques, les partis les plus opposés se rencontrent dans ce qu'ils appellent *des principes*, et que, de ces principes, chacun extrait ce qu'il appelle ses devoirs.

Les véritables partisans de la révolution n'ont ni reconnu ni pratiqué ces horribles principes; dans tous les temps, au contraire, ils ont mieux aimé en être les victimes que les sectateurs, et l'on

a vu leur sang inonder les échafauds, et leurs têtes mises à prix, parce que toutes les factions trouvaient en eux les adversaires les plus formidables, parce qu'ils n'avaient pour eux que la raison.

Il est malheureusement plus facile d'arriver au pouvoir qu'à la vérité, et malheureusement aussi les hommes qui aspirent à la vérité dédaignent trop le pouvoir; il leur semble que, quand ils ont proclamé les principes de la nature et de la justice et qu'ils en ont montré l'application aux associations, il ne leur reste plus rien à faire, et, dans la crainte d'être soupçonnés d'avoir agi pour eux-mêmes, ils imitent volontiers Lycurgue, et se condamnent à une espèce d'exil. Cette pudeur des premiers représentants de la France a eu des suites bien funestes. A peine se furent-ils retirés, après avoir triomphé dans la lutte des idées, que la lutte des hommes commença. La première avait fait jaillir des lumières; la seconde fit couler le sang, et celui des constituants ne fut pas épargné.

Faisons en sorte que ce sang ne soit pas perdu, que ces lumières ne s'éteignent pas au milieu de nous; et si le passé n'est plus en notre pouvoir, arrachons-lui les leçons et les doctrines qui doivent guider le présent et former l'avenir.

La plus grande de ces leçons, celle qui se ré-

pète le plus constamment, c'est l'instabilité du pouvoir quand la vérité n'en est pas l'auxiliaire. Que de fois les hommes et les instruments de la force se sont brisés tout-à-coup, au moment même où ils pensaient que leur triomphe était assuré! Les mêmes choses se répéteront tant qu'on s'enivrera à la coupe de la puissance. Un droit violé est une sécurité perdue pour le violeur, et ce qui rend précaire l'existence des gouvernements, c'est la violation des droits généraux.

Le général Du Mouriez, défenseur constant de ces droits, avait prévu, dès les premiers jours de la république, tous les malheurs de son pays, et sa pensée s'est toujours fixée depuis sur la restauration, comme le terme des infortunes de la France. Lors même que l'Europe continentale s'inclinait avec respect devant le génie extraordinaire de Napoléon, Du Mouriez, inébranlable dans son opinion comme dans ses principes, prédisait la chute du colosse et le retour de la dynastie proscrite.

C'est à Bonaparte lui-même que Du Mouriez avait d'abord demandé ce retour, avant que le premier eût résolu de changer la modestie consulaire en orgueil impérial. Bonaparte ne répondit point : peut-être regarda-t-il cette proposition

comme une sottise; peut-être même n'aurait-il pu exécuter un pareil projet.

Beaucoup de monde pensait et pense encore ce que l'illustre Fox a dit et a écrit; que la pire des révolutions est une restauration. Cette assertion n'est vraie que lorsque l'on ne voit dans une révolution que le mouvement (comme l'a dit Tallien) de retourner en dessus ce qui était en dessous, parce que, dans ce cas, une restauration n'est que le mouvement de rétablir tout sur l'ancien pied. Ce n'était pas là le sens que Du Mouriez donnait au mot restauration; comme il l'entendait, la chose était très-bonne, et Fox lui-même en serait convenu.

La dernière partie de la vie du général Du Mouriez est trop peu connue du public. Au milieu des mouvements, des chocs des empires, l'attention est trop occupée pour s'attacher à un homme dans la solitude de l'exil. Cette partie de sa vie ne fut cependant pas sans utilité pour la liberté, pour l'humanité, pour l'indépendance des nations, et mon but était d'en offrir le récit, dont il a laissé tous les matériaux, en même temps que sa justification. Je n'ai abandonné cette intention, pour me borner à terminer ce livre par le précis de la vie de cet homme illustre, depuis sa proscription

jusqu'à sa mort, que parce que je ne crus pas pouvoir différer plus long-temps la publication d'une défense attendue impatiemment, et dont le retard pourrait être attribué à une négligence impardonnable.

On écrit vite quand on écrit pour les passions et pour le présent; mais quand on écrit pour la vérité et pour l'avenir, il faut du temps et de longues méditations. Je sais bien que, pour le succès de mon livre, il eût été avantageux de le faire paraître lorsque l'annonce de la mort du général Du Mouriez réveillait les affections de ses amis ou la curiosité de ses contemporains. Mais en me hâtant je n'aurais pu atteindre le but que je me proposais. Je serai moins lu peut-être, mais je serai mieux lu : il y a plus que compensation.

Il est trop vrai que, sous d'autres rapports, les circonstances ne sont favorables, ni au sujet que j'ai traité, ni à ma manière de le traiter. Un pouvoir ombrageux poursuit avec acharnement tous les principes qui ne sont pas de la servitude, et paraît vouloir étouffer jusqu'au nom de la liberté. A ses yeux, c'est être coupable que de l'offrir pour alliée à la royauté, et il voudrait pouvoir exiler de la mémoire des hommes le grand citoyen dont les cendres sont encore exilées de la patrie, pour avoir

dit à l'anarchie : *la loi et le roi!* Mais on brûle des livres, on en brûle même les auteurs, et l'on ne peut brûler la vérité. Son règne s'établit malgré toutes les résistances de la force et les clameurs du mensonge. Il ne faut pas aujourd'hui, par un silence coupable, favoriser les succès de ses ennemis. On doit parler sans crainte, lors même qu'on ne le fait pas sans danger. « *Dedimus profecto « grande patientiæ documentum : et sicut vetus ætas « vidit quid ultimum in libertate esset, ita nos, « quid in servitute, adempto, per inquisitiones, « et loquendi audiendique commercio. Memo- « riam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si « tam in nostra potestate esset oblivisci quam ta- « cere. »* (TACIT., *Agricola.*)

PREMIÈRE PARTIE.

PRÉCIS

DE LA VIE DU GÉNÉRAL DU MOURIEZ

JUSQU'AU COMMENCEMENT DE LA RÉVOLUTION.

Le général Du Mouriez a, dans les mémoires qu'il publia pendant les premières années de sa proscription, parlé de son origine, et il ne l'a fait que pour répondre à ceux qui lui reprochaient ce qu'on appelait une basse extraction. Il attachait moins d'importance à faire connaître qu'il était né dans la classe nobiliaire, qu'à montrer que ses ennemis se trompaient ou voulaient tromper, et, comme peu de lignes suffisaient pour le prouver, il ne consacra à ce sujet que les lignes suivantes.

« Charles-François Du Mouriez est né à Cambrai
« le 25 janvier 1739. Il descend de la branche ca-
« dette d'une famille noble parlementaire de Pro-
« vence, connue sous le nom de Du Périer. Une
« Anne de *Moriès* ou *Mouriès*, aussi de famille no-
« ble, ayant épousé un François Du Périer, bis-
« aïeul du général Du Mouriez, et son grand père

« paternel ayant eu, de deux lits, vingt-quatre garçons et huit filles, plusieurs individus de cette nombreuse famille adoptèrent le nom de De Mouriez, qui, par corruption parisienne, a été changé en Du Mouriez. Le père du général était un de ceux qui portaient ce nom qu'il honorait. Son fils n'a jamais voulu le quitter, pour reprendre le nom de famille de Du Périer. » (*Vie du général Du Mouriez, tome I, page 2.*)

Du Mouriez aurait pu parler de ses ancêtres sous un rapport plus glorieux encore que celui de la noblesse de leur race, et rappeler un titre plus précieux et plus durable que tous les parchemins, dans cette ode admirable que le créateur de la poésie française adressa à un de ses aïeux, pour le consoler de la perte de sa fille :

Ta douleur, Du Périer, sera donc éternelle ?

Il lui eût été permis d'être fier en voyant le nom de sa famille associé ainsi à celui du premier de nos poètes, en pensant et en disant qu'un Du Périer était l'ami de Malherbe; qu'il en comprenait le langage sublime et harmonieux, et qu'il lui avait inspiré son chef-d'œuvre : et comme si les goûts et le talent littéraires étaient héréditaires dans cette famille, identifiée pour ainsi dire avec la renaissance des lettres, le père de Du Mouriez, deux siècles après Malherbe, méritait et recevait des éloges de Voltaire, pour avoir dérobé à l'Italie et

donné à la France un des plus jolis poèmes qu'elle ait; *Richardet.*

L'enfance de Du Mouriez fut si douloureuse et si malade qu'on ne croyait pas qu'il pût vivre long-temps. Son père voyant l'inefficacité des secours de la médecine, et au désespoir de ne pouvoir conserver ce fils unique, l'abandonna, plutôt qu'il ne le confia, à un prêtre, chantre de la cathédrale de Cambrai. Ce prêtre, M. Fontaine, prit l'enfant, âgé alors de six ans, et absolument perclus, le délivra sur-le-champ des liens de fer dont il était enveloppé, le laissa aller au cours de la nature, parvint ainsi à le rétablir entièrement, et le rendit à son père à l'âge de neuf ans et demi, après lui avoir donné une constitution robuste, l'instruction primaire et la connaissance des éléments de la langue latine.

Quelques mois suffirent au père pour mettre l'enfant en état d'entrer en troisième. Il le plaça au collège de Louis-le-Grand, à Paris, où le jeune Du Mouriez se distingua dans toutes ses classes, et qu'il quitta, trois ans après, en obtenant presque tous les premiers prix de rhétorique, avant d'avoir fini sa quatorzième année.

M. Du Mouriez père ne considérait, avec raison, les études des collèges que comme les fondements de l'instruction qui ne s'acquiert que par les études et les travaux continuels d'un âge plus mûr : il ne négligea rien de tout ce qui pouvait procurer à son fils les connaissances variées et profondes qu'il ju-

geait indispensables, peut-être parce qu'il les possédait lui-même, et pour lesquelles le jeune homme montrait la plus grande aptitude. Ce père n'était pas du nombre de ceux qui, après avoir ébauché l'éducation de leurs enfants, s'empressent de leur choisir un état sans s'inquiéter si cet état convient à leurs goûts et à leurs dispositions. M. Du Mouriez avait trop d'esprit et trop peu de fortune pour ne pas déroger aux usages de la noblesse. Il n'avait que les revenus attachés à ses fonctions de commissaire des guerres, fonctions qu'il remplissait scrupuleusement et honorablement; mais cet état lui déplaisait et il était bien loin d'y destiner son fils. Philosophe et philanthrope, il avait la même aversion pour *le métier de massacrer des hommes, masqué sous le nom d'état militaire*; c'est la définition qu'en ont faite le père et le fils. Celui-ci, loin de penser à entrer dans cette carrière, où l'avancement était une grace de la cour qu'on n'accordait guère qu'à la naissance, et qui n'offrait pas au jeune homme une perspective bien avantageuse, avait rapporté du collège, que dirigeaient les jésuites, un goût prononcé pour leur profession, et n'avait qu'une ambition, celle d'entrer dans leur ordre et de devenir un de leurs missionnaires.

Cette vocation n'était pas du goût du père qui aimait tout aussi peu voir son fils moine qu'officier. Cependant loin de combattre ses désirs par des discussions, il promit à son fils de les satisfaire si, au bout d'une année, il y persistait. Persuadé que

ce zèle si ardent s'éteindrait, et voulant y contribuer, il consacra toute cette année à préparer son fils au choix qu'il devait faire un jour, par les études les plus assidues et les plus variées, et dans le doute de ce que voudrait son fils, il se fit un devoir de le rendre propre à tout.

L'étude des langues modernes, qui avait été un des amusements de M. Du Mouriez père, lui parut devoir être une des occupations de son fils, parce qu'elle lui semblait la plus propre à développer son entendement, à étendre ses connaissances et à former son goût, en le mettant à même de lire, dans leur propre langue, les grands écrivains des différentes nations. Il enseigna lui-même à son fils l'italien, l'espagnol et l'anglais, à une époque où, suivant Voltaire, cette dernière langue était ignorée en France. Il lui faisait, en même temps, lire et méditer l'histoire des peuples anciens et modernes; et aux soins qu'il prenait de faire bien connaître à son fils les coutumes, les mœurs, les intérêts, les rapports existants entre les nations européennes, et le droit public reconnu par leurs traités, il était facile de voir qu'il désirait lui faire suivre la carrière diplomatique. C'est dans ce dessein qu'il lui avait donné un maître d'allemand, ne pouvant pas lui apprendre lui-même cet idiome.

Tant de travaux, dont il semble que la jeunesse soit incapable, ne suffisaient cependant pas à l'avidité du fils et aux desseins du père. Dans le système adopté par celui-ci, une éducation complète

comprenait l'étude des sciences exactes, le manie-
ment des armes, l'équitation, le dessin, et le jeune
homme s'y livra également avec zèle et avec succès.

Quelque chose qu'on entreprenne après une pa-
reille éducation, il est moralement impossible de ne
pas réussir. Le moment de faire un choix approchait :
le jeune Du Mouriez avait, dans ses études récen-
tes, trouvé qu'on peut être quelque chose de mieux
et de plus utile qu'un jésuite. Il avait le sentiment
intime de sa force intellectuelle; il éprouvait le
besoin de l'exercer et de se distinguer. Sa raison
déjà indépendante lui faisait ambitionner, comme
les plus honorables de toutes les distinctions, cel-
les accordées par le suffrage de ses concitoyens,
et pour ce motif il sentait de la répugnance pour
la diplomatie où il prévoyait que, ne pouvant rien
faire par lui-même, il ne marcherait que lente-
ment, peut-être même sans être aperçu, et sans
sortir des rangs secondaires. Le barreau lui paraiss-
ait le lieu le plus favorable au déploiement de ses
talents et au succès de sa noble ambition. Il vou-
lait être avocat; il sentait, comme d'Aguesseau,
tout ce que cet état avait d'utile, d'honorable et de
sublime; mais son père cédant, malgré lui, à son
insu peut-être, au sentiment de vanité qui faisait
abandonner cette carrière laborieuse aux familles
plébéiennes, voulait que, s'il se décidait pour la
robe, il entrât dans la magistrature.

Le hasard, ou un concours de circonstances
qu'on ne peut prévoir vint bientôt mettre un

terme aux discussions du père et du fils à ce sujet
et déjouer tous leurs projets. La guerre de sept ans
éclata : M. Du Mouriez fut attaché en sa qualité de
commissaire des guerres à l'armée du prince de
Soubise. Le fils ne voulut pas se séparer du père,
de l'instituteur qu'il aimait tendrement; il demanda
avec instance à l'accompagner, et M. Du Mouriez,
qui pensait qu'une campagne ne pourrait qu'être
très-utile à l'éducation de son fils, céda à ses priè-
res et se le fit adjoindre, après lui avoir fait réité-
rer la promesse qu'il ne serait pas militaire et qu'il
se bornerait à l'aider dans ses fonctions, pendant
cette campagne.

Il paraît que cette promesse fut bientôt oubliée
par tous les deux. Pendant le voyage pour se ren-
dre à l'armée, le jeune homme rencontre un géné-
ral brave et expérimenté, cède sa place dans la
voiture de son père à un autre officier-général,
pour accompagner le premier, à cheval, pendant
le reste de la route. Les conversations qui s'établis-
sent entre eux font naître de nouvelles idées et ins-
pirent de nouveaux désirs à Du Mouriez, qui, à
peine arrivé à l'armée, abandonne les *contrôles* et
les états pour s'attacher, comme aide-de-camp, au
marquis d'Armentières, qui commandait le corps
d'armée auquel appartenait M. Du Mouriez père.

Il fut pourtant obligé de quitter son général,
parce que son père fut détaché de ce corps, et il
retra à regret dans la partie administrative; mais
il n'y trouvait ni assez d'occupation, ni assez de

charme pour s'y borner. Il s'occupait de tous les autres travaux ; tantôt il était aide-de-camp, tantôt il dirigeait le travail des fortifications avec les officiers du génie, et toutes les fois que l'occasion se présentait, il courait aux coups de fusil, et s'exposait avec un courage téméraire. A l'attaque d'un village, près de Bremen, il se trouva à la tête des grenadiers, étonnés de sa petite taille et de son impétuosité, et en rapporta une contusion et plusieurs balles dans ses habits.

Les travaux et les périls de cette campagne, quoiqu'elle n'eût été rien moins que glorieuse pour les armes françaises, avaient familiarisé le jeune Du Mouriez avec ce que l'état militaire avait de dangereux et d'horrible. Des éloges reçus pour sa conduite en diverses occasions affaiblirent l'opinion que lui en avait donnée son père. Il avait une aversion extrême pour cet emploi hermaphrodite, ou mieux, ni civil ni militaire, qui attachait son père aux armées : le choix d'un autre état allait l'obliger à un apprentissage, et la campagne qu'il avait faite étant à ses yeux un apprentissage du métier des armes, il résolut de le suivre, et de mettre fin à son incertitude et à l'embarras du choix.

A peine de retour à Paris, il va, à l'insu de son père, chez le ministre, à Versailles, lui dit qu'il veut entrer au service et demande un emploi de cornette. Le ministre, content de sa conversation, lui promet cette place dans les dragons d'Escars, et Du Mouriez, afin de la mériter et de n'être pas ou-

blié par le colonel, s'engage comme volontaire dans le régiment.

Les débuts de la vie de certains hommes, surtout des grands hommes, sont comme les principes généraux d'une science, dont tout le reste n'est que le développement ou les conséquences. Souvent même des principes simples, des observations presque triviales, sont les germes ou le prélude des plus grandes choses. Ainsi de cette proposition géométrique qu'une ligne tombant sur une autre forme avec cette autre deux angles qui réunis équivalent à deux angles droits, le génie de l'homme a extrait les proportions des côtés du triangle rectangle, le rapport approximatif du diamètre à la circonférence, et donnant des leviers à l'intelligence, a ravi, pour ainsi dire, à l'Éternel le secret de la marche de ces astres semés avec tant de grandeur et de mystère dans l'immensité de l'espace. Ainsi encore à la vue de la fumée qui s'élève de nos foyers, un observateur a trouvé la dilatation de l'air par la chaleur, et de nouveaux Icares s'élèvent dans les cieux et n'attendent, peut-être, pour les parcourir à leur gré, que la conséquence tirée par un nouvel observateur d'un fait qui frappe tous les jours nos regards et échappe à notre attention.

Ces réflexions s'appliquent avec une exactitude étonnante aux débuts de Du Mouriez. La devise de son régiment était *fais ce que dois, avienne que pourra* : il jura d'en faire la maxime de sa vie et il tint parole.

Il annonce à son père la démarche qu'il a faite et le succès qu'il a obtenu. Son père est mécontent; il finit cependant par lui donner son assentiment. *J'entre tard au service, lui dit son fils, mais je ne perdrai pas de temps et je vous jure que, dans quatre ans, je serai tué ou chevalier de Saint-Louis.* Et avant ce temps il avait la croix. Remplir ses devoirs et se distinguer, voilà tout le but qu'il s'est proposé et qu'il a atteint.

Il est vrai qu'il entrât tard au service, à une époque où on y plaçait des fils à peine échappés à l'enfance, afin de leur faire acquérir par droit d'ancienneté les grades et les distinctions qu'ils n'auraient pu mériter par les talents et la science; mais quel immense avantage ne devait pas avoir sur ses camarades un jeune homme de dix-neuf ans, dont la raison était formée; qui dès son arrivée à son corps était familier, non-seulement avec les noms des héros de l'antiquité et des temps modernes, mais encore avec tous leurs travaux; qui en avait examiné les détails, qui avait médité sur les causes de leurs succès et de leurs revers, qui connaissait les idiomes, les besoins, les moyens, les relations des différents peuples; qui, indifférent à tous les plaisirs de son âge, s'était habitué à l'exercice constant de ses facultés intellectuelles; qui, enfin, pour tout dire en peu de mots, avait l'esprit rempli de tout ce qui était utile et l'âme de tout ce qui était grand!

Sa première campagne après son entrée au ré-

giment, celle de 1759, ne présente aucun événement important. Un passage de pont, quelques courses, trois ou quatre petits combats, à l'un desquels Dumouriez reçut une balle à la cuisse, en voilà l'abrégé. Après cela on entra en quartier d'hiver. Celle de 1760 fut plus active et offrit aux braves quelques occasions de se signaler. Dans la retraite du général Dumuy, Du Mouriez rallia autour de son étendard deux cents cavaliers, arrêta l'ennemi, sauva une batterie de cinq pièces, couvrit la retraite de deux régiments, reçut deux blessures et eut son cheval tué sous lui.

Quelques jours après, chargé d'ordres pour les avant-postes, il parcourait l'extrémité des lignes, accompagné d'une faible escorte. Il est attaqué par une vingtaine de hussards ennemis. Son escorte prend la fuite. Il reste et se défend seul contre tous, en met, dans un instant, deux hors de combat. Mais son cheval tombe mort sous lui, et il ne peut débarrasser son pied de l'étrier. Dans cette position il continue de se défendre avec son sabre contre ses nombreux assaillants, qui lui crient en vain de se rendre : mais son cœur jette ce cri d'une illustration moderne, *je meurs, je ne me rends pas*, et ce combat inégal continue. Enfin couvert de cinq blessures graves, qui lui ont laissé de larges cicatrices, de onze contusions très-fortes, baigné dans son sang, presque évanoui, il agitait encore de sa main mutilée le tronçon de son sabre brisé par une balle, et allait recevoir, à bout portant,

les derniers coups de feu de ses adversaires furieux de sa résistance, quand un aide-de-camp du général ennemi, accouru au bruit, arrête la rage de ses soldats, s'empare du jeune héros presque sans vie, le fait placer sur un cheval et le conduit au quartier-général où bientôt le prisonnier est comblé d'éloges par les ennemis qui admirent son intrépidité.

Le duc de Brunswick, après lui avoir fait prodiguer, pendant quelques jours, les soins que requérait son état, le renvoya à son général avec une lettre dans laquelle il lui rendait compte de la conduite de son prisonnier, et en sollicitait la récompense. On promet à Du Mouriez le grade de capitaine et la croix; puis le ministre, trouvant que c'était trop de deux *graces*¹ à la fois, lui laisse le choix : « Faites-moi capitaine, répond Du Mouriez, « je vous répons de mériter bientôt la croix. »

Il était loin d'être rétabli lors de l'ouverture de la campagne suivante, mais il ne voulut pas perdre l'occasion de se signaler dans son nouveau grade et il alla joindre son corps. Il n'y eut aucun fait remarquable; la paix enfin mit un terme à cette guerre peu glorieuse pour la France et encore moins honorable pour ses généraux, et alors Du Mouriez fut mis à la réforme et reçut la croix de Saint-Louis à l'âge de vingt-quatre ans.

L'âme de Du Mouriez avait trop d'activité pour

¹ On donnait ce nom au prix des services rendus à l'état.

ne pas sentir impatiemment le poids des loisirs de la paix, et pour ne pas chercher partout des occupations qui pussent contribuer à sa fortune et à sa réputation. Il prit la résolution de quitter son pays, qui le condamnait à l'inaction, jusqu'à ce qu'il lui offrît de nouveaux dangers à courir, et de nouveaux moyens de se distinguer dans son état. Des circonstances particulières contribuèrent à cette résolution. Il avait rencontré, depuis son entrée au service, une de ses cousines, et il en était devenu très-amoureux. Cette passion condamnée par son père suscitait souvent entre eux des discussions trop désagréables pour qu'il ne désirât pas d'y mettre un terme, en quittant la maison paternelle. Du Mouriez aimait tendrement son père, mais celui-ci, avançant en âge et tourmenté d'une maladie longue et cruelle, avait perdu cette égalité de caractère, cette douceur, ces manières affectueuses qui lui avaient été si utiles dans l'éducation de son fils. Une excessive sévérité, augmentée par l'inimitié qu'il conservait depuis long-temps contre sa sœur, qui était la mère de la jeune personne, et une démarche imprévoyante, coupable même, qu'il avait faite pour rompre la liaison des amants, avait paralysé la tendresse filiale. Du Mouriez, sans fortune et ne voulant plus rien tenir de son père, part sans autre plan que d'offrir ses services, se dirige vers l'Italie, fait la plus grande partie de la route à pied par économie, arrive à Gênes au moment où cette république

employait toutes ses forces pour soumettre la Corse, sollicite sans succès le commandement d'un bataillon qu'on levait, quitte ensuite Gênes pour aller à Rome et Rome pour Livourne où il rencontre quelques officiers français, sans emploi comme lui, et, plus que lui encore, prêts à servir ceux qui voudraient leur donner de quoi vivre.

Ils se décident bientôt à écrire à Paoli pour lui offrir leurs services que celui-ci refuse, quoiqu'avec politesse ; mais entre le départ de sa lettre et l'arrivée de la réponse, Du Mouriez avait fait une connaissance qui lui rendit peu sensible le refus de Paoli. C'était un jeune officier corse, au service de France, dont le père avait été jeté dans un cachot par ordre du chef de la Corse, et qui n'entretenait que des idées de vengeance, tout en désirant l'affranchissement de son pays du joug des Génois. Un plan de république est bientôt concerté entre eux : ils se rendent en Corse pour examiner le pays, prendre et recevoir des engagements avec les principaux chefs ennemis de Paoli, et arranger les opérations. Après avoir obtenu le succès qu'il désirait, Du Mouriez revint en France pour communiquer le projet et les préparatifs au ministre, le duc de Choiseul, dont il était connu, et pour solliciter de lui les secours nécessaires pour cette entreprise.

A son débarquement à Marseille il apprend que le gouvernement français vient de s'engager par un traité à fournir à la république de Gênes de l'argent et des troupes pour soumettre la Corse.

Des courtisanes, des femmes de chambre, et de l'argent distribué et promis aux entours du ministre, avaient été les agents et les moyens de ce traité. Malgré cette nouvelle, Du Mouriez persiste dans ses desseins, fait quelques marchés conditionnels pour leur exécution, se rend à Paris, se présente chez le duc de Choiseul, fait part au ministre de ses projets, des moyens de succès et des arrangements pris. Il prouve le désavantage du traité conclu, les manœuvres scandaleuses qui l'ont amené, et présente les moyens légitimes et honnêtes d'en éviter l'exécution. Le ministre l'écoute avec attention et intérêt, entre dans ses vues, exprime du regret de ce qui a été fait, dit qu'il réfléchira sur tout cela, et invite Du Mouriez à revenir le lendemain ; mais quand, le lendemain, rempli d'espérances, il se rend à l'audience, M. de Choiseul qui avait exprimé à des membres de sa famille tout son mécontentement des intrigues auxquelles ils avaient pris part, et qui avait eu la faiblesse de se laisser persuader que tout ce qu'on lui avait dit n'était qu'un tissu de calomnies, le reçoit d'un air courroucé, et lui adresse des paroles insultantes, auxquelles le jeune officier répond avec la noble fierté et le courage qui le caractérisent, en présence d'une foule de courtisans étonnés, et se retire.

Du Mouriez, depuis son retour, n'avait pas vu son père. Il désirait principalement le succès de son entreprise, parce que l'assentiment du ministre accordé à ses projets flatterait l'amour paternel

et lui fournirait à lui-même les moyens d'acquérir un rang et ensuite d'épouser sa cousine; mais après la dernière scène avec le membre le plus influent du gouvernement et en présence de tant de témoins qui prenaient du plaisir à la raconter jusqu'aux moindres détails, il ne pouvait plus penser à un pareil avenir, ni se présenter chez son père. Il ne croyait pas même prudent de rester à Paris, où les constitutions monarchiques en vigueur autorisaient l'homme puissant à jeter dans les cachots l'homme sans appui qu'il avait insulté. Il se décide à quitter de nouveau la France : il part, sans but et sans argent, parcourt à pied une partie de la France, et se rend à Mons, incertain encore du parti qui lui reste à prendre.

Cependant ses amis s'efforcent de calmer le courroux de M. de Choiseul, Du Mouriez lui-même lui écrit une lettre pleine d'égarde et de dignité, dans laquelle il passe en revue et justifie toute sa conduite, et ose annoncer que les mesures prises par rapport à la Corse n'auront que les résultats les plus fâcheux. Il termine en lui annonçant son intention d'aller chercher du service en Espagne, jusqu'à ce qu'il puisse reprendre les armes pour son pays, et en le suppliant de lui en obtenir la permission, avec un passeport et des lettres de recommandation pour l'ambassadeur de France à Madrid.

Premier ministre dans une monarchie absolue, le duc de Choiseul avait conservé dans l'exercice

du despotisme une espèce de respect pour la dignité de l'homme, le sentiment du droit et une bonté naturelle. Il savait (et peut-être cet exemple est encore unique) quelquefois pardonner aux autres les torts qu'il avait eus envers eux. Il répondit avec bonté à la lettre de Du Mouriez, lui envoya tout ce qu'il avait demandé, plus une lettre de son père et cinquante louis. Le duc de Choiseul avait fait mieux encore; il avait écrit directement à l'ambassadeur de France en Espagne pour le prévenir de l'arrivée du jeune homme et le lui recommander. Du Mouriez s'embarqua à Ostende, débarqua à Cadix et se rendit à Madrid : mais le principal but de son voyage, celui de prendre du service, ne fut pas atteint, parce que d'un côté il voulait un grade supérieur, et que de l'autre, M. D'Ossun, l'ambassadeur, qui avait conçu de l'amitié pour lui, ne consentit pas, soit par ordre, soit par intérêt, à le laisser passer à un service étranger.

N'ayant aucune fonction à remplir, Du Mouriez ne voulut pas que le temps de son séjour en Espagne fût perdu; il le consacra tout entier à de nouvelles études en tous genres, et principalement à celle du pays. Il en parcourut les diverses provinces qu'il examina attentivement sous tous les rapports moraux, politiques, topographiques et militaires, comparant l'histoire avec les lieux qu'il parcourait et les hommes qu'il voyait, écrivant toutes ses observations, qu'il communiquait à

l'ambassadeur. M. d'Ossun, satisfait des travaux volontaires de Du Mouriez et des talents et des connaissances qu'il y déployait, s'attachait de jour en jour davantage à lui, et lui avançait l'argent nécessaire à ses besoins.

C'est ainsi qu'il employa les premières années de son séjour en Espagne; mais le sujet de ses travaux étant épuisé, il en choisit un autre et voulut passer en Portugal. Cela était difficile à cause de la jalousie et de la méfiance qui existaient entre les deux nations espagnoles et portugaises. Il obtint la permission et des passeports. Sous le prétexte de chercher dans ce dernier pays le service qu'on n'avait pu lui accorder dans l'autre, il se fit bien recevoir, parcourut la plus grande partie du royaume avec la même attention qu'il l'avait fait en Espagne, et avant la fin de l'année revint à Madrid avec un recueil volumineux d'observations dont depuis il publia une partie sous le titre de *État présent du Portugal* (en 1766), ouvrage très-remarquable et un des meilleurs qu'on eût fait jusqu'alors sur aucune nation.

Cependant la quatrième année de sa résidence hors de son pays s'écoulait sans amener aucun changement dans sa situation; il ne trouvait plus rien de nouveau à observer, à étudier, à retracer, et l'ennui le saisissait. Il commençait à perdre patience et méditait quelque nouveau voyage, celui de l'Afrique, afin de voir ce qu'on pouvait faire des habitants du Caire et de l'Égypte, qu'il croyait

propres à rentrer dans la civilisation, quand les nouveaux événements de la Corse et les malheureux résultats du traité de 1763 forcèrent le duc de Choiseul à adopter de nouvelles mesures, rappelèrent à la mémoire du ministre les vues et les prédictions de l'officier qu'il avait maltraité, et lui en firent reconnaître la justesse et le mérite. Mais il était trop tard pour en adopter les plans. Le pouvoir de Paoli s'était accru; par l'adresse ou la sévérité, il avait diminué et réduit presque à rien le nombre de ses ennemis. Les dépenses énormes faites par le gouvernement français, et dont il cherchait à être indemnisé, ne lui permettaient plus de penser à établir lui-même l'indépendance de la Corse et à lui donner un gouvernement républicain. C'est la possession de cette île qui pouvait seule indemniser la France. On croyait cette acquisition avantageuse, on l'acheta des Génois qui ne pouvaient plus y faire reconnaître leur autorité, et après l'avoir achetée on s'occupait de la conquérir.

Le duc de Choiseul pensa que Du Mouriez, qui connaissait le pays, pourrait être utile à l'armée qu'on allait y envoyer. Il le fit revenir de Madrid, l'appela chez lui, lui communiqua ses projets et l'état des affaires, et lui annonça sa nomination à la place d'aide-maréchal des logis de l'armée destinée à la conquête de la Corse. On ne peut ici s'empêcher de raconter un trait bien noble du ministre. A une audience publique, à laquelle Du Mouriez assistait quelques jours après, le duc de

23

Ledieu, Louis Francois. Le Général Du Mouriez et la Révolution française.

Paris, Ponthieu, 1826

(3), 511 pp. 8vo. Contemporary calf, spine gilt, with the Duchesse de Berry's crowned initials gilt stamped on both covers. With heraldic bookplate of Aubry Vitet.

Choiseul le prend par la main et dit tout haut : « Messieurs, voici un officier avec qui j'ai eu un « tort de vivacité il y a quatre ans ; le roi vient de « le nommer aide-maréchal des logis de l'armée de « Corse ; il connaît bien ce pays-là et il y servira « bien. »

Depuis trente ans les Corses revendiquaient les armes à la main l'indépendance, que la situation de leur île leur faisait regarder comme un droit naturel ; que le joug tyrannique des Génois leur avait fait désirer ardemment, et qu'il eût été sage de leur laisser. Pendant tout ce temps, à quelques courts intervalles près, leur sang avait coulé à grands flots, mêlé au sang de leurs oppresseurs. Dès le commencement de cette lutte, l'esprit de liberté qui se réveillait en France et, quoiqu'à un moindre degré, dans le reste de l'Europe, à la vue des beaux ouvrages que la raison dictait à nos grands écrivains, s'était fortement prononcé en faveur de ces insulaires, et en alimentant leurs espérances leur avait inspiré une nouvelle ardeur. Un grand homme s'était enfin élevé parmi eux. Paoli était devenu leur chef, et si l'ambition de quelques-uns de ses concitoyens ne lui avait pas enlevé le pouvoir dont il était seul digne, n'aurait pas établi de funestes divisions, et, en l'obligeant à recourir à des mesures de sévérité et même de cruauté, n'aurait pas attisé des haines implacables, il est à présumer qu'aujourd'hui la Corse serait libre.

Paoli, loin de se laisser intimider par le traité de cession de son pays à la France, et par les préparatifs faits par cette puissance pour rendre la cession valide, ne vit dans cet accroissement de danger qu'un accroissement de gloire, quel que pût être le résultat des événements, et se prépara à soutenir dignement l'attaque nouvelle dont il était menacé. Il osait même ne pas douter du succès de sa défense, quoique la France, en paix avec toute l'Europe, pût diriger contre lui tous les efforts de ses finances et de sa population. Mais cette circonstance même lui inspirait de la confiance. « On intriguera, disait-il, pour être employé, et je n'aurai en tête que des courtisans « dont je rendrai bon compte. »

Le résultat de la première campagne ne réalisa que trop ses espérances. L'imprévoyance qui avait présidé à la confection du traité avec les Génois présida aussi aux préparatifs de la conquête. L'armée qui en était chargée ne montait pas à dix mille hommes. On regardait la subjugation de l'île comme une chose si facile qu'on ne doutait pas que ces moyens ne fussent plus que suffisants pour l'opérer. Les officiers supérieurs pensaient qu'il suffisait d'attaquer pour vaincre, disperser un ennemi si méprisable *qu'il n'avait pas d'uniforme*, et pour lui imposer la paix et l'obéissance.

Du Mouriez ne pensait pas ainsi. Il ne croyait pas son ennemi aussi à dédaigner ; l'armée française, selon son opinion, n'était pas assez forte ;

et enfin ce qui lui paraissait le plus à redouter c'était la présomption et la témérité des jeunes officiers. Son avis était de négocier avec les ennemis de Paoli et de demander et attendre des renforts, avant de rien entreprendre de considérable. Cet avis était trop sage pour être adopté; peu s'en fallut même qu'il ne fût regardé comme une preuve de lâcheté. Une attaque est résolue; loin de se borner aux fonctions de son emploi, Du Mouriez s'expose aux plus grands dangers, va s'emparer, à la tête de douze grenadiers, d'un poste fortifié, sur une montagne de roches presque inabordable et défendue par deux à trois cents Corses; il les met en fuite, décide ainsi du sort de la journée, et, le soir même, au conseil, reprend et fait adopter son opinion, sans opposition de la part des jeunes colonels auxquels sa bravoure avait imposé silence.

Les renforts demandés furent envoyés; ils montaient à cinq ou six mille hommes, qui, avec le reste de l'armée, auraient suffi pour continuer la guerre avec succès contre une population courageuse, il est vrai, mais sans argent, sans discipline, sans artillerie et presque sans places fortifiées. Il ne fallait plus que de la prudence aux Français; mais la prudence ne s'accordait guère avec le caractère de la plupart des officiers supérieurs. On prit des positions désavantageuses; on divisa les troupes, on livra des combats hasardeux, et la victoire se déclara pour les Corses. Le général en

chef M. de Chauvelin, désespéré du peu de succès de toutes ses tentatives, se rend à Versailles pour justifier sa conduite: d'autres officiers l'y suivent pour l'accuser, lorsqu'il n'avait eu d'autre tort que son trop de déférence pour leurs opinions. M. de Marbœuf succède par interim au général en chef qu'il aspire à remplacer, dont il est l'ennemi secret et dont il blâme ouvertement les mesures, au moment même où il va faire pis encore, en sollicitant et obtenant de Paoli une suspension d'armes qui laisse entre les mains de l'ennemi un grand nombre de prisonniers, des drapeaux et des canons.

Du Mouriez et un autre officier supérieur, M. de Narbonne, après s'être en vain opposés à cette espèce de capitulation qu'ils regardaient comme déshonorante, signèrent une protestation en forme dont ils envoyèrent copie au ministre, puis se retirèrent. Les Corses ennemis de Paoli n'étant pas compris dans le traité, Du Mouriez va les joindre, et, en attendant l'expiration de la trêve, combat dans leurs rangs ou à leur tête, se signale par des entreprises utiles, dans lesquelles il montre à ses alliés toute l'étendue de ses ressources et de son intrépidité. M. de Marbœuf, mécontent de cette conduite, adresse des reproches à l'aide maréchal des logis qui n'y répond pas, et d'un autre côté se plaint au ministre, sous prétexte que c'était une violation de la suspension d'armes. M. de Choiseul trompé d'abord crut devoir blâmer Du Mouriez,

mais bientôt il fut mieux informé, et avoua son erreur.

Ce ministre voyait sa réputation et son honneur compromis par les désastres de cette campagne qui, à ce qu'il pensait et suivant les promesses de ceux à qui il en avait confié la direction, devait terminer la guerre. Il voulut que la campagne suivante réparât tout le mal, et prit pour cela des mesures plus efficaces. Il doubla la force numérique de l'armée, et, pour prévenir le retour des inconvénients que la faiblesse ou du moins le trop d'indulgence de M. de Chauvelin avait amenés, il donna au comte de Vaux, lieutenant-général plein de mérite, et très-sévère, le commandement de l'armée que M. de Marboeuf ambitionnait et espérait obtenir.

Le nouveau général, en arrivant à l'armée, condamna au nom du roi la suspension des hostilités; il approuva hautement tout ce que Du Mouriez avait fait depuis, et lui remit le brevet de colonel.

La campagne s'ouvrit bientôt. Malgré l'immense supériorité de ses forces le comte de Vaux crut devoir ne pas compter seulement sur ce moyen de succès, et prendre, dans toutes les occasions, les plus prudentes précautions. Dans une de ces occasions Du Mouriez avait attaqué sans ordre de son général; mais en lui en donnant avis, une position très-forte et très-importante et il venait de s'en emparer lorsqu'il reçut l'ordre de ne pas faire

l'attaque ou de l'abandonner si elle était commencée. M. de Vaux reçoit quelque temps après la nouvelle de la prise de la position, et, s'imaginant que Du Mouriez avait eu connaissance de ses ordres et les avait violés, il le met sur-le-champ aux arrêts et ordonne l'évacuation du poste : mais le soir même le général détrompé le fait venir, lui adresse des excuses, et le lendemain il écrit au ministre et parle de cette circonstance pour dire qu'il avait eu tort, et faire l'éloge de la bravoure et des talents du jeune colonel.

Cette année décida du sort de la Corse. Paoli aurait sans doute résisté plus long-temps aux armes françaises; peut-être même il l'aurait fait avec succès, s'il avait exercé une autorité suprême et sans opposition, ou s'il n'avait eu à combattre que les envahisseurs; mais les haines dont l'ardeur est inextinguible dans les âmes barbares de ses compatriotes, et la passion de l'or, passion qu'alimentaient sans la satisfaire les distributions corruptrices des Français, avaient suscité à cet illustre chef des ennemis aussi redoutables que les bataillons étrangers. Au moment où les forces de l'armée d'invasion avaient été doublées, les inimitiés personnelles ou la trahison lui enlevaient ou paralysaient ses ressources. Il ne put opposer qu'une poignée de soldats braves et fidèles à une armée nombreuse et bien disciplinée par son nouveau général; vaincu dans plusieurs actions, et privé de tous les moyens de réparer ses pertes, il fut forcé d'aller chercher

un asile en Angleterre, tandis que sa patrie recevait le joug de l'étranger.

Du Mouriez, à la fin de cette guerre, où il s'était fait remarquer dans toutes les occasions qui requéraient des connaissances ou de l'intrépidité, revint à Paris, pour recueillir la succession de son père qui était mort au commencement de l'année, et qui lui avait laissé un peu plus de trois mille francs de revenu. Le ministre, en récompense de ses services, lui accorda une pension de trois mille francs, ce qui le mettait tout-à-fait à son aise. Il s'empressa d'écrire à sa cousine, pour lui faire part de sa situation, et l'engager à la partager; mais celle-ci s'était retirée dans un couvent, lors du premier départ de son amant, et avait cherché à se guérir de son amour par la dévotion : soit qu'elle y eût réussi, soit qu'elle crût devoir faire à Dieu le sacrifice d'une passion qui avait été si malheureuse, elle rejeta toutes les propositions pour se livrer aux pratiques les plus austères de la vie religieuse.

Du Mouriez passa le reste de l'année à Paris, dans la société des littérateurs, des savants, et de quelques hommes que leur naissance, leurs emplois ou leurs talents attachaient à la cour ou aux ministres. Mais ce temps n'était pas tout entier consacré aux délassements et aux plaisirs qui ne pouvaient remplir l'âme ardente d'un pareil homme. Le travail était son élément. Tout était pour lui un sujet de méditations et d'études. Le ministre, et ceux de ses amis qui avaient quelque

influence dans les affaires, le consultaient souvent; quelquefois même, de son propre mouvement, il leur donnait par écrit ses réflexions sur les événements présents et sur l'avenir, et ses mémoires lui méritaient de plus en plus la confiance et l'estime de l'un et l'amitié des autres.

L'état de l'Europe, à cette époque, quoique pacifique, menaçait d'un nouvel embrasement général. La paix qui avait suivi la guerre de sept ans avait humilié la France et l'Autriche. La monarchie prussienne avait reçu du génie du grand Frédéric des accroissements considérables et une force imposante. La marine de la Grande-Bretagne acquérait déjà une supériorité inquiétante et inspirait à son gouvernement des prétentions exagérées. Le Portugal subissait très-patiemment le joug de cette puissance. L'Espagne ressentait déjà et se laissait aller à ce mouvement de décadence que lui imprimaient l'ignorance des peuples, les préjugés et l'orgueil du gouvernement et la superstition de ses prêtres et de ses moines; tandis qu'au nord de l'Europe l'héritière de Pierre-le-grand, son égale peut-être, Catherine étendait son influence et celle de son empire sur la Turquie qu'elle menaçait, sur la Pologne à laquelle elle donnait un roi, et sur la Suède devenue sa vassale.

Le duc de Choiseul, qui avait débuté dans le ministère par la signature de la paix désavantageuse qui sanctionnait un pareil état de choses, avait depuis cherché toutes les occasions de

rendre à son pays une partie de l'ascendant qu'il avait eu sur les puissances européennes, ou du moins toute la considération que lui avait fait perdre l'imprévoyance du gouvernement et l'impéritie des généraux. C'est dans cette intention qu'il avait entrepris la conquête de la Corse, qui devait lui permettre de balancer, dans la Méditerranée, les forces de l'Angleterre; et le succès de cette entreprise avait ranimé toutes ses espérances. Il savait que le gouvernement anglais en était mécontent: il se préparait à la guerre, et, afin de rendre utile l'alliance de l'Espagne, il cherchait à arracher cette puissance à son apathie, attisait le mécontentement que la cour de Madrid ressentait contre certains actes et les prétentions du cabinet britannique, et y envoyait des agents, des officiers, des ingénieurs et des marins habiles et expérimentés.

Ses projets contre la Russie dont il prévoyait et voulait prévenir l'agrandissement et dont il redoutait l'alliance avec l'Angleterre, dans la guerre qui se préparait, étaient bien plus vastes, sans peut-être être mieux combinés. Un ambassadeur à Constantinople était chargé d'engager la Porte à déclarer la guerre à l'impératrice et avait réussi. Des agents secrets fécondaient à Stockholm les germes de la révolution de 1772, et d'autres s'efforçaient de réunir tous les Polonais indignés de l'asservissement de leur pays à la Russie, de leur faire prendre les armes, en leur promettant tous les

secours nécessaires pour reconquérir leur indépendance.

L'honneur et l'intérêt de la France n'étaient cependant pas les seuls motifs de la conduite politique du ministre. Le calme de l'Europe et de la France livrait le monarque aux cabales et aux intrigues des maîtresses, des courtisans et des ambitieux, qui visaient au ministère ou à être les maîtres des ministres. Susciter une guerre générale, mettre l'Europe en flammes, était un moyen de distraire le prince de ses plaisirs frivoles, de ses voluptés crapuleuses, de se rendre nécessaire et de s'assurer de la conservation du pouvoir; système atroce qui se joue du sang et des trésors des peuples, et qui, toujours le même, quoique sous différentes formes, semble être un héritage que se transmettent les ministres de tous les pays et de tous les temps!

L'exécution de tous les projets du ministre n'était pas facile. Celui auquel il tenait plus particulièrement était le rétablissement de la monarchie républicaine de la Pologne; et comme Du Mouriez fut choisi pour réaliser ses desseins, il n'est pas inutile de retracer rapidement l'état de ce pays quand il y fut envoyé.

La nation polonaise était une aristocratie nombreuse, disséminée sur un vaste et beau pays, exerçant une autorité presque illimitée sur une population esclave bien plus que vassale, n'ayant que des chefs de son choix et un roi que ces chefs élisaient. Les affaires de l'état et l'élection du mo-

narque se délibéraient dans une assemblée appelée diète, et composée d'hommes nommés *ad hoc* par la noblesse des différentes provinces et d'autres qui siégeaient en vertu des fonctions qui leur avaient été confiées. Cette constitution de la monarchie polonaise était celle que les conquérants sortis des forêts de la Germanie avaient établie dans tous les lieux que leur soumettaient les armes, et tandis que partout ailleurs, excepté en Angleterre, elle avait disparu sans laisser un débris, elle s'était conservée en Pologne. Cependant les causes qui l'avaient détruite dans le reste de l'Europe y avaient fortement agi contre elle. Les hommes appelés aux fonctions publiques par le suffrage de leurs concitoyens sont entraînés, par un sentiment malheureusement trop naturel, à regarder ces fonctions comme leur propriété, et bientôt après comme l'héritage de leur famille. Leurs prétentions en Pologne ne furent pas sans succès, et si le trône n'était pas devenu le patrimoine d'une de ces familles, c'est que toutes y prétendant elles repoussaient de toutes leurs forces l'établissement de cette hérédité.

Il est facile de concevoir que d'un pareil état de choses devaient résulter de grandes dissensions entre les familles nobles, pour se disputer les grands emplois, et celles qui, en possession de ces emplois, voulaient arriver au trône ou y asseoir leurs candidats; que dans ces luttes des factions, celle qui était vaincue, ou sur le point de

l'être, devait chercher des auxiliaires : que ces auxiliaires ne pouvant se trouver dans une population serve, à laquelle importait peu un nom ou une famille, on les demanderait aux puissances étrangères, et enfin que tout devait se terminer par l'existence simultanée de l'anarchie, de la tyrannie, de la guerre civile et de la guerre étrangère, qui ne devaient cesser que par la dissolution de l'état.

Depuis long-temps tous ces fléaux avaient accablé la Pologne et présageaient son anéantissement : toutes les cours de l'Europe intervenaient dans l'élection de ses rois, soit par la force des armes, soit par la corruption, et Catherine, amante inconstante et reconnaissante à la fois, paya d'une couronne les faveurs d'un amant et son éloignement. Ses soldats, couvrant tout le pays et remplissant l'enceinte de la diète, firent proclamer, au milieu de l'indignation et de la terreur générales, le prince Stanislas Poniatowsky. C'était un lieutenant que l'impératrice établissait dans la contrée qu'elle n'osait pas encore s'approprier.

Les Polonais, indignés de ce choix et plus encore de la violence avec laquelle il leur avait été imposé, ne pouvaient pas long-temps supporter patiemment le joug d'un monarque qui consentait à n'être que le premier agent de la tyrannie étrangère. Contraints d'abord à la soumission par la présence des troupes russes, ils avaient ensuite médité et préparé des moyens de résistance. Les principaux d'entre eux s'étaient concertés pour

soulever leur pays, déposer le roi et chasser les Russes. Des agents, envoyés dans les cours de l'Europe, et principalement à Versailles et à Vienne, sollicitaient l'approbation de ces projets et des secours. Le duc de Choiseul, avant d'accorder l'un et l'autre, comme il était prêt à le faire, voulut s'assurer que ses efforts seraient secondés par les Polonais, et envoya un agent secret avec des pouvoirs très-étendus, et une somme d'argent suffisante pour les premiers besoins de l'entreprise. Le chevalier de Taulès, homme de beaucoup d'esprit et de connaissances, fut chargé de cette mission importante et délicate, et partit pour la remplir.

Arrivé à sa destination, il vit que, malgré la grandeur de l'entreprise et des dangers, les Polonais n'avaient point assoupi leurs inimitiés privées; qu'ils n'avaient pas établi cette unité de vues, cette réunion de moyens, cette simultanéité d'efforts qui seules pouvaient procurer quelque succès; loin de là, de nouveaux partis s'étaient formés, sous différents chefs, et chacun de ces partis entretenait contre les autres une haine presque aussi forte que celle qu'ils portaient aux Russes. Les forces qu'on avait réunies étaient indisciplinées. M. de Taulès, après avoir été témoin de leurs premiers combats et y avoir pris part, n'augura rien de bon de cette entreprise et se décida à l'abandonner. Il en donna avis au duc de Choiseul, par la lettre suivante.

« Comme je n'ai pas trouvé dans ce pays-ci un seul cheval digne d'entrer dans les écuries du

« roi, je retourne en France avec mon argent, que je n'ai pas cru devoir employer à acheter des rosses. »

M. de Taulès, à son retour, fit tous ses efforts pour convaincre le ministre de l'inutilité des tentatives qu'il jugerait à propos de faire en faveur des confédérés, et lui dit positivement qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté; mais le duc de Choiseul tenait trop à ce projet pour l'abandonner sur son seul rapport, et se décida à envoyer un nouvel agent, d'un grade supérieur, et avec des pouvoirs plus étendus et un crédit moins limité. Il fit choix de Du Mouriez.

Celui-ci, avant de partir, demanda au chevalier de Taulès son ami et en obtint tous les renseignements nécessaires. Ils n'étaient pas encourageants; mais les désirs du ministre et le besoin de faire quelque chose l'emportèrent: il se rendit en Pologne, décidé à ne rien négliger pour tirer parti des hommes et des événements.

Mais en voyant ces hommes il fut près de se livrer au désespoir. Un faste extraordinaire, l'ambition personnelle, l'amour de toutes les voluptés, des festins somptueux, une musique efféminée, des danses lascives, voilà ce que lui offrirent ces nobles qui voulaient reconquérir leur liberté. De pareilles ames sont nécessairement inaccessibles à ces grandes résolutions et à cette ténacité qui facilitent le triomphe des patriotes ou ennoblissent leurs désastres. A l'aspect de ces sybarites qui, au

milieu d'une patrie esclave et dévastée par l'ennemi, se faisaient une étude de la parure, se couvraient de pierreries, rivalisaient par l'éclat de leurs fêtes et se livraient à tout l'entraînement de la galanterie, quelles espérances pouvait-on entretenir, et n'était-ce pas avec raison que Du Mouriez écrivait à M. de Choiseul : « Ces asiatiques de l'Europe ne sont guère propres qu'au despotisme ? »

Loin cependant d'abandonner le projet auquel le ministre attachait tant d'importance, Du Mouriez ne vit dans ces circonstances décourageantes qu'un nouveau motif de travailler avec plus d'ardeur à faire cesser cet état de choses. Il fallait d'abord établir l'union et l'unanimité. Il y avait trois confédérations, il n'en fallait qu'une générale et complète, composée de tous les maréchaux et régimentaires des palatinats, des prélats et des citoyens les plus influents. Il fallait discuter et adopter, dans cette assemblée, un plan général d'opérations, obligatoire pour tous les chefs. Du Mouriez déclara qu'il fallait que ces mesures fussent prises avant qu'il demandât rien au gouvernement français.

Il réussit ainsi à faire reconnaître comme suprême autorité la confédération de Bar, à établir un conseil directeur qui facilitait l'administration intérieure, la levée et l'emploi des impôts, l'organisation et l'armement des forces militaires. Pour encourager la diète dans ces améliorations, il réclama et reçut de M. de Choiseul les secours en ar-

gent qu'il avait promis, ainsi que des officiers de toute armée, expérimentés et capables d'établir quelque discipline dans les corps qu'on allait lever. Il acheta lui-même une grande quantité d'armes, et d'après les forces qu'il comptait réunir fit un plan de campagne qui, s'il avait été suivi, aurait reporté la guerre, de la Pologne, en Russie.

Déjà, par la constance qu'il montrait dans tous ses projets, il avait tellement fortifié la confédération, que l'influence qu'elle commença à exercer inspira de vives craintes à la Russie. Catherine prévoyant avec raison qu'elle ne pourrait résister avec avantage, ayant à soutenir une guerre assez vive contre les Turcs, ordonna au roi de tâcher de s'arranger avec les confédérés, après avoir vainement cherché à susciter une confédération rivale. Cet arrangement brisait le seul lien qui unissait les Polonais, et dissolvait leur assemblée, après lui avoir ravi le ressort qui faisait sa force, *l'opposition au roi établi par l'étranger*. Bien plus, il livrait les Polonais à la vengeance des Russes, qui auraient bientôt trouvé le moyen de les punir de leurs tentatives, ou à celle des Turcs qui auraient fait expier à ceux des Polonais qui combattaient dans leurs rangs, la perfide désertion de leurs compatriotes.

Ce projet avait néanmoins des partisans dans les différentes cours qui craignaient de voir éclater une guerre générale, et même à la cour de France, où les ennemis de M. de Choiseul condam-

naient hautement toutes ses mesures. Le grand Frédéric, qui prévoyait toutes les chances et qui se préparait à les mettre à profit pour l'agrandissement de son royaume, avait déjà présenté à l'Autriche l'appât d'un partage, sûr que c'était un motif déterminant pour le cabinet de Vienne; mais ce cabinet, pour la première et l'unique fois peut-être, résista à une telle amorce, et craignant avec raison le voisinage de la Russie, suite nécessaire du partage, préféra un arrangement entre le roi de Pologne et la confédération, ce qui, pour un certain temps du moins, pendant lequel on avait le loisir de s'arranger pour l'avenir, laissait entre les deux puissances rivales et ennemies une nation à peu près neutre, sur laquelle, dans leur lutte, devaient tomber leurs coups.

Des envoyés de Stanislas Poniatowsky étaient déjà arrivés auprès de la confédération, pour proposer l'accession projetée. Le danger était imminent. Un membre de la diète, d'un immense talent et d'un courage égal, le signale à ses collègues qui, entraînés par son éloquence et enthousiasmés par son patriotisme, déclarent le trône vacant et préviennent ainsi le coup que Catherine voulait leur porter.

Cette décision qui fut prononcée à l'unanimité, sur la demande d'un grand citoyen (*Bohusc*), que Du Mouriez croyait indispensable au salut de la Pologne, et à laquelle applaudirent tous les Polonais, même ceux qui jusqu'alors étaient restés

inactifs, fut regardée comme téméraire et condamnée par les puissances étrangères. Il aurait fallu pour la légitimer un grand déploiement de forces et des succès que les secours de la France et les soins du duc de Choiseul auraient rendus faciles. Mais une prostituée partageait la couche de Louis XV, et elle avait obtenu le sacrifice du ministre.

Le duc d'Aiguillon qui lui succéda ne pouvait, sans perfidie et sans déshonneur, abandonner les Polonais, quoique les secours que leur accordait la France fussent secrets; mais il était facile de prévoir que la révolution ministérielle amènerait un changement dans la direction de ces affaires. Du Mouriez sentait qu'il ne pourrait remplir longtemps la mission que lui avait confiée le duc de Choiseul: il écrivit au nouveau ministre pour lui demander un successeur, et lui rendre compte de l'état des choses.

En attendant son rappel, il continua de presser l'armement et l'entrée en campagne des troupes polonaises. Croyant que le choix d'un généralissime était indispensable pour la direction des opérations militaires, et que, pour éviter les inconvénients qui naîtraient de l'ambition des chefs polonais, ce généralissime devait être un étranger, il proposa à la confédération de donner le commandement au prince Charles de Saxe. Cette proposition, accueillie d'abord par la diète, blessait trop l'amour propre, et contrariait trop les pré-

tentions des principaux généraux de la confédération, pour qu'ils la laissassent adopter. Ainsi, à l'ouverture de la campagne, les généraux polonais, la plupart égaux en grades et en titres, ne voulant point de supérieurs, au lieu d'agir avec concert sur un même plan, se firent chacun un plan particulier qu'ils exécutèrent aussi chacun à sa manière. Ils partagèrent ainsi en petits corps des troupes à peine disciplinées auxquelles le nombre seul pouvait inspirer de la confiance, et les entraînent sur des points éloignés où ces chefs jaloux les uns des autres s'étudiaient à n'avoir entre eux aucune communication.

Du Mouriez voyant ce manque d'ordre et de combinaison qui devait tout perdre et auquel il ne pouvait remédier, parce que n'étant que colonel, il ne pouvait parler avec l'autorité nécessaire à des hommes aussi orgueilleux, devait employer le seul moyen qui lui restait de les ramener à de meilleurs principes. C'était de ne distribuer les secours que la France accordait à la cause de la liberté polonaise, qu'autant qu'on rendrait à cette cause des services réels. D'ailleurs, s'attendant à être rappelé et se faisant un devoir de rendre compte des sommes mises à sa disposition, il ne voulait pas présenter de dépenses sans en produire l'équivalent. Il devint donc économe en proportion que les entreprises des chefs lui paraissaient mal combinées, inutiles ou dangereuses, et il mécontenta ceux qui aimaient mieux son or que ses conseils.

« Vous êtes ici pour nous donner de l'argent et « non pour nous gouverner » lui disait un jour l'un d'eux. « Je suis ici, répondit Du Mouriez, pour « juger de vos titres aux secours d'une nation générale, qui les veut donner à l'union, à la sagesse « et au courage : vous y aurez part quand vous y « aurez droit. »

La désunion passa des généraux dans l'assemblée des confédérés, où les intérêts privés se livrèrent de funestes combats, tandis que les différents chefs se faisaient battre en détail par des corps russes qu'il leur eût été facile d'anéantir s'ils s'étaient réunis. Du Mouriez avait rallié quelques troupes, et retenait auprès de lui deux chefs plus sages que les autres ; mais leurs forces étaient peu considérables. Pulawsky fit manquer une opération importante, en refusant d'y coopérer et en se retirant. Des corps entiers prenaient la fuite à l'aspect de l'ennemi, abandonnant leurs armes et leurs chefs, ou massacrant ceux-ci quand ils tentaient de les arrêter.

Il est inutile de retracer les détails d'une campagne, qui, commencée avec de faibles avantages, se termina malheureusement par l'inconduite des confédérés. Les Russes obtinrent des succès qui, sans être décisifs ou irréparables pour la Pologne, si les Polonais avaient été unis et prudents, ne laissaient d'autre ressource à ces malheureux, dans le désordre et l'incohérence de leurs affaires, que d'acheter leur sécurité personnelle, soit par la sou-

mission au joug de l'étranger, soit par l'abandon de leur pays et un exil volontaire. Ce qui rendait plus critiques les affaires de la Pologne, c'est que, dans cette même campagne, les Turcs, battus dans plusieurs combats et chassés de la Moldavie, avaient été obligés de solliciter la paix, que Catherine était prête à leur accorder, afin de diriger toutes ses forces contre les sujets rebelles de l'amant qu'elle avait couronné.

Ainsi le plan de M. de Choiseul était détruit. Du Mouriez qui, après avoir employé toutes les ressources de son esprit et de son courage et s'être exposé aux plus grands dangers, voyait que tous ses efforts seraient vains, résolut d'abandonner cette cause; il renouvela la demande d'un successeur, qui lui fut enfin envoyé. C'était le baron de Viomesnil, à qui Du Mouriez, avant de partir, remit ses plans, parmi lesquels se trouvait celui de la saisie du château de Cracovie, et la plus grande partie de l'argent mis à sa disposition et qu'il n'avait pas employé. Il part, arrive à Paris, et satisfait d'avoir rempli ses devoirs, il va à Versailles pour se présenter au ministre. L'entrevue est trop singulière pour ne la pas transcrire.

LE MINISTRE. Ah! vous voilà! j'espère que vous ne vous attendez pas à des récompenses?

DU MOURIEZ. Je vous crois trop juste, M. le duc, pour me mettre dans le cas de vous solliciter.

LE MINISTRE. Eh bien! vous n'en aurez point. Le roi est très-mécontent de vous.

DU MOURIEZ. Il me semble cependant qu'il doit être content du rapport de M. de Viomesnil.

LE MINISTRE. Non, monsieur, j'ai trois griefs contre vous...

DU MOURIEZ. Quel est le premier?

LE MINISTRE. Vous vous avisez de m'interpeller? sachez que je peux vous punir.

DU MOURIEZ. Je ne suis pas assez fou, M. le duc, pour méconnaître votre pouvoir. Je n'ai pour tout patrimoine que ma conduite. Vous dites que vous avez trois griefs contre moi : vous paraissez très-irrité; je vous prie de me dire quel est le premier grief.

LE MINISTRE. Monsieur, vous avez fait des plans gigantesques.

DU MOURIEZ. Ce grief ne tombe pas sur moi. Le roi et son conseil les ont agréés; vous-même les avez approuvés; j'ai vos lettres. Quel est le second grief?

LE MINISTRE. Le second, monsieur? Vous avez traité brutalement et indécemment une assemblée représentant une nation et des nobles Polonais.

DU MOURIEZ. Cela est faux, monsieur le duc, on vous en a imposé. Cependant distinguons : je n'ai jamais écrit et parlé à la confédération qu'avec respect, pour tâcher de l'élever à la hauteur de sa dignité; mais je conviens que plusieurs fois j'ai été obligé de traiter durement les individus, même grands seigneurs. J'ai même, à Scavina et à Landscron, rallié à coups de plat d'épée des fuyards,

sans m'inquiéter s'ils étaient nobles ou non : je n'ai fait en cela que ce que le baron de Viomesnil sera forcé de faire, et ce que vous eussiez fait à ma place. Je vous avoue que ce grief ne mérite pas votre attention. Quel est le troisième grief ?

LE MINISTRE. Oh ! pour le coup ! vous êtes un insolent ! vous me bravez ! vous êtes une créature de M. de Choiseul...

DU MOURIEZ. Je suis créature de Dieu et de mon épée ; cette épithète ne convient qu'à vos valets, et je me retire.

LE MINISTRE. Je vais vous faire mettre à la Bastille...

DU MOURIEZ. Vous le pouvez : mais ce ne sera pas vous qui m'en ferez sortir.

LE MINISTRE. Vous avez la tête bien dure !

DU MOURIEZ. Monsieur le duc, je ne connais que les balles plus dures que ma tête ; mais pourquoi me traitez-vous si mal ?

LE MINISTRE, *prenant un ton plus calme*. Je suis juste : vous m'avez mandé que vos appointements vous sont dus, je vous les ferai payer exactement, mais n'attendez rien de plus de moi.

DU MOURIEZ. Eh bien ! à la bonne heure ! Je n'ai été que prêté aux affaires étrangères ; j'en ai assez : je vais m'adresser à mon ministre.

Ce dialogue offre pour ainsi dire en abrégé le tableau complet du gouvernement de cette époque et de l'opinion nationale : c'est, d'un côté, le sentiment de la force qui éclate ; c'est de l'autre, le

sentiment du droit qui résiste. Le duc d'Aiguillon avait laissé échapper l'unique grief qu'il avait contre Du Mouriez, c'était d'avoir été employé par le duc de Choiseul qui avait emporté dans sa retraite l'estime et les regrets de son pays, et qui jouissait d'une considération que le nouveau ministre ne pouvait acquérir et dont il était jaloux.

Pour bien juger de la conduite de Du Mouriez en Pologne, pendant les dix-huit mois qu'il y remplit les fonctions les plus délicates, et répondre aux reproches calomnieux qui lui ont été faits dans le temps et que depuis on a répétés, il suffit de rappeler le sort de la Pologne, et de citer les rapports de ceux qui y furent employés. Le premier, M. de Taulès, en revint dégoûté, sans avoir voulu rien tenter. Du Mouriez, le second, en n'employant que le cinquième des sommes à sa disposition, parvint, par son intelligence et son activité, à des résultats qui présageaient la libération de ce beau pays, et qui ne demandaient, pour l'effectuer, que d'être suivis avec fidélité et unanimité. Le baron de Viomesnil, qui lui succéda, dépensa, en moins d'une année, tous les secours qui lui avaient été confiés, ne défendit que quelques places que son prédécesseur avait fortifiées et qu'il lui avait recommandé de garder, et après un coup de main (la surprise de Cracovie) dont Du Mouriez lui avait donné le projet et qui ne fut glorieux, par son succès et par ses suites, que parce que des Français l'exécutèrent seuls, il re-

vint en France, pour y raconter le partage de la Pologne, où sa brillante valeur avait été réduite à l'inaction par les fautes des confédérés.

Ces fautes ne leur ont pas été reprochées par Du Mouriez seul : non-seulement les trois agents sont d'accord dans le jugement qu'ils ont prononcé sur les nobles Polonais, mais de plus les écrits des braves officiers français employés dans cette guerre, et, entre autres, les mémoires du colonel Belcourt, confirment tout ce que Du Mouriez en a dit, et vont encore plus loin en accusations.

Pourquoi, dit-on, malgré cette unanimité d'opinion des agents français, Du Mouriez est-il le seul dont les Polonais se soient plaints ? La réponse est facile. M. de Taulès les avait vus et appréciés en un instant ; il les avait quittés avec mépris, sans les pratiquer, sans presque s'ouvrir à eux ; à peine ils le connaissaient, ils n'en parlèrent point. Du Mouriez, toujours en action au milieu d'eux, témoin et souvent victime de leurs fautes, n'accordant qu'au mérite utile les secours dont il était le distributeur, et finissant par ne rien accorder, parce que la conduite des généraux ne méritait que du blâme, excita d'abord des jalousies et ensuite un mécontentement qu'ils exprimèrent avec violence. Le baron de Viomesnil, au lieu d'entrer dans les rangs des combattants ou de chercher à prendre quelque part dans la direction des affaires, resta tranquillement à Teschen, se bornant, pour ainsi dire, aux fonctions de payeur. Il donna de l'argent ; la Pologne fut par-

tagée, et les Polonais furent contents de lui !

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis ce premier partage, qu'il eût été si facile de prévenir, et qui ne fut que le prélude d'un autre démembrement plus complet. Tous les événements qui se sont succédés depuis cette époque, même les tentatives de Napoléon, ont pleinement justifié la conduite et les prédictions de Du Mouriez, et aujourd'hui il semble que cette vaste contrée qui se survit ne conserve son nom que pour se présenter comme un immense monument placé aux confins des trois parties de notre hémisphère et faire lire, aux peuples qui voient, cette grande inscription : *Aristocratie, féodalité, désunion, ruine.*

Le ministre de la guerre, M. de Monteynard, était assez mal avec le duc d'Aiguillon, pour ne pas partager ses haines. Il attacha, sur-le-champ, Du Mouriez à la légion de Lorraine, et lui témoigna toute la bienveillance et la confiance possibles. Mais n'étant assujéti à aucun service, il consacra à de nouvelles études politiques, militaires et littéraires tous les loisirs que tant d'autres eussent sacrifiés à l'oisiveté, à ce qu'on appelle la société et aux plaisirs. Ses liaisons avec le comte de Broglie et avec Favier l'avaient fait connaître de Louis XV, avec qui le premier entretenait une correspondance secrète, dans laquelle était racontée la scène de M. d'Aiguillon. Un tableau spéculatif de l'Europe, que Du Mouriez avait écrit à son retour de Pologne et qu'il avait présenté à M. de Monteynard,

fut communiqué par le ministre au roi, qui jugea que l'auteur pouvait lui être utile dans les projets politiques qu'il méditait à l'insu de ses ministres et dont l'agent principal était le comte de Broglie. L'occasion se présenta bientôt.

La Suède avait une espèce de gouvernement représentatif qui, paralysé par Charles XII, avait repris sa force sous ses successeurs. Adolphe-Frédéric avait ensuite établi à son profit, ou mieux au profit de quelques courtisans, le pouvoir absolu, et les courtisans en abusaient. Gustave III, héritier de la couronne, à la mort de son père, voulait aussi l'être de l'autorité illimitée qu'il avait paru posséder, mais il éprouva de la résistance, et cette résistance obtenait des avantages. Il employa la force et la ruse pour la faire cesser. Il y parvint, et l'ancienne constitution fut remplacée par une autre plus favorable au despotisme qu'il voulait exercer.

La Russie, à qui ses succès en Pologne avaient fait connaître tout le prix de l'intervention dans les affaires des nations étrangères, sut faire espérer des secours aux Suédois mécontents, pour qu'ils les lui demandassent, et elle réussit. Gustave épouvanté réclamait, suivant un ancien traité, les secours de la France qui était très-disposée à les accorder; mais ses finances ne lui permettant pas d'envoyer de l'argent, elle se proposait d'y envoyer des troupes.

Cet envoi éprouvait des difficultés parce que l'on ne pouvait le faire par terre, à travers plusieurs

états qui s'y opposaient. L'Angleterre ne voulait pas permettre le transport par mer, à moins qu'il ne se fit sur ses propres bâtiments et sous l'escorte de ses frégates. Ces conditions étaient déshonorantes. D'Aiguillon y souscrivit.

Le ministre de la guerre ignorait cet arrangement. Du Mouriez qui en avait été instruit lui en donna la nouvelle, et lui communiqua un projet facile, moins coûteux, et qui sauvait l'honneur de la France.

C'était de lever des troupes en Allemagne même, où quantité d'anciens soldats, licenciés à la paix, ne demandaient que du service. Il n'y avait plus de transports à faire, et il suffisait d'envoyer des agents habiles à Liège, à Hambourg et à Dantzick. Cette idée plut au ministre qui en parla au roi, et il fut décidé que Du Mouriez se rendrait à Hambourg, à l'insu du duc d'Aiguillon, pour juger si le projet était praticable. Celui-ci refusait de se charger d'une mission qui lui paraissait du ressort du ministère des affaires étrangères, sans la connaissance du ministre; mais Louis XV lui en ayant donné l'ordre de sa bouche, il partit en juin 1773.

En arrivant à Hambourg, il apprit que les partis qui divisaient la Suède s'étaient réconciliés, ce qui mettait fin à sa mission; mais étant si près de la Prusse il ne put se décider à retourner à Paris sans avoir été à Berlin pour voir le grand Frédéric. Il n'attendait pour faire ce voyage que des lettres de recommandation et la permission du prince.

Le duc d'Aiguillon avait été instruit de son départ, et n'en connaissant pas le but, il voulut l'apprendre. Il le fit suivre par des espions, fit intercepter sa correspondance, et trouva des lettres où on entretenait Du Mouriez des intrigues de la cour et des détails les plus déshonorants de la faiblesse du roi pour la Dubarry¹. L'arrestation de Du Mouriez fut décidée et exécutée, et, à la fin d'octobre, il fut amené de Hambourg à la Bastille.

En l'arrêtant on avait saisi les instructions, les chiffres et le passeport qui lui avaient été donnés par le ministre de la guerre, ainsi que toutes les lettres qu'il avait reçues à Hambourg. Le but de son voyage ayant été détruit, le duc d'Aiguillon supposait à son séjour et à son projet de voyage à Berlin des motifs plus importants qu'une curiosité qu'il était incapable d'apprécier, et pour arriver à la connaissance des faits, il fit aussi arrêter et mettre à la Bastille le comte de Ségur et Favier, correspondants de Du Mouriez.

Les lettres du comte de Ségur sur la cour et la Dubarry pouvaient justifier l'arrestation de celui

¹ Une de ces lettres, adressée au prince Henri de Prusse, lui racontait l'anecdote suivante. « Le roi fait ce qu'il peut de la Dubarry, et ne pouvant l'élever à lui, il est complètement descendu à elle. La plus parfaite égalité, telle que l'exige l'amour, est établie. Vous sentez, Monseigneur, qu'il n'y a pas de majesté. Suivant la règle de tous les bons ménages, il est serviteur, et on l'appelle *la France*. Voici le plus nouveau. Un matin il préparait son café, qu'il négligea un instant pour les charmes de la belle. Il s'enfuit. « Tiens, prends donc garde, La France, ton café f... le camp. »

qui les avait écrites; c'était la loi à une époque où un malheureux expiait depuis 22 ans le crime d'avoir chanté des couplets contre la Pompadour; mais c'était donner à cette loi une grande extension que de livrer à la même captivité celui à qui les lettres avaient été adressées, et qui même ne les avait pas reçues. Il n'est donc pas probable que cette correspondance ait été le motif de son arrestation. Peut-être le ministre, qui n'avait pas oublié sa discussion avec Du Mouriez, a-t-il saisi cette circonstance pour réaliser sa menace et exercer sa vengeance; mais on rejettera cette supposition ainsi que la première, si on réfléchit que, dans ce cas, le duc d'Aiguillon n'aurait pas nommé une commission pour interroger le prisonnier, et que, loin de donner de l'éclat à cette affaire, il aurait fait tous ses efforts pour l'étouffer: ensuite, après avoir fait oublier sa victime, il l'aurait oubliée lui-même.

La mission de Du Mouriez ne pouvait pas non plus être la cause du traitement qu'il éprouvait, car dès que M. d'Aiguillon avait en sa possession le passeport et les instructions données par le ministre, il ne pouvait poursuivre ou punir pour ce fait, sans que M. de Monteynard ne devînt l'accusé principal. Il est vrai que ce dernier fut privé de son ministère et que Louis XV eut la faiblesse de l'abandonner; mais une procédure intentée contre un acte de son administration aurait excité le zèle de ses amis, et peut-être arraché le roi à son in-

souciance. D'Aiguillon avait tout à craindre d'une pareille mesure.

C'est moins dans la conduite de Du Mouriez qu'il faut chercher les causes de son arrestation, de sa détention et de l'espèce de procédure qu'on lui fit subir, que dans les intrigues de la cour et le machiavélisme du premier ministre.

Le mépris que la Dubarry faisait tomber sur le monarque s'étendait sur des ministres qui s'étaient avilis jusqu'à recevoir, pour ainsi dire, le pouvoir des mains d'une courtisane, et qui ne paraissaient l'exercer que sous son bon plaisir. Une grande partie de la cour s'était prononcée contre eux, et surtout contre le duc d'Aiguillon, qui était l'ennemi de M. de Choiseul, et qui avait recueilli la plus grande part de son héritage ministériel. Il se trouvait en butte aux attaques des amis nombreux de son prédécesseur exilé, aux tentatives des ambitieux qui voulaient le supplanter, et aux sarcasmes de tous ceux qui joignaient à un peu d'esprit quelque respect pour eux-mêmes. Le roi lui-même le détestait et se plaisait à entendre raconter ou à lire tout ce qu'on faisait ou écrivait contre lui.

Le duc d'Aiguillon, qui n'ignorait rien de tout cela, voyait bien que le pouvoir allait lui échapper, s'il ne se hâtait pas de mettre un terme à toutes ces manœuvres. Petit neveu de Richelieu, il avait trouvé dans l'héritage de son grand oncle la maxime qu'on ne méprise pas la force et il vou-

lait étouffer le rire, en frappant un grand coup; mais il ne savait comment s'y prendre.

Le plus redoutable de ses ennemis était le comte de Broglie, dont l'esprit satirique amusait l'oisiveté du roi, et qui, dans les lettres secrètes qu'il écrivait au monarque, usait de la liberté de tout dire et, ce qui est bien plus dangereux, de tout dire de la manière la plus plaisante. Le ministre n'aurait pas osé attaquer ouvertement un homme que, non pas l'amitié, mais les goûts et les habitudes du prince rendaient puissant et inviolable. Il fallait l'inculper indirectement et non comme principal, mais comme complice dans quelque affaire désagréable au roi. Le comte de Broglie était depuis longtemps lié avec le comte de Ségur et Favier, tous deux amis particuliers de Du Mouriez : ces liaisons se présentèrent comme une base à l'esprit du ministre; il ne lui restait plus qu'à bâtir sur ces fondements un édifice bien machiavélique.

Favier avait récemment fait un voyage à Berlin : la mission de Du Mouriez et ensuite son projet de visiter la Prusse pouvaient, sans un grand effort de génie, et avec la dose la plus médiocre d'invention, être attribués à quelque projet politique, à quelque complot contre les plans ministériels, ce qu'on avait déjà qualifié de crime de haute trahison. La correspondance de Ségur prouvait son mauvais esprit, son irrévérence envers le roi qui devait, après ces lettres coupables, devenir le jouet des cours étrangères et l'objet des sarcasmes du

malin Frédéric. Il y avait là lèse-majesté. Enfin le comte de Ségur n'avait pu être instruit des détails qui remplissaient ses lettres que par un homme honoré de la familiarité du monarque, et on ne pouvait pas douter que ce ne fût le comte de Broglie, qui, trahissant la confiance de son maître, eût levé le voile qui cachait le royal intérieur.

En suivant cette route on pouvait aller bien plus loin, et rencontrer ce qu'on appelait le parti de Choiseul : Du Mouriez était un fil conducteur ou du moins indicateur. Ce parti nombreux avait osé dédaigner les volontés du roi, en environnant d'hommages le ministre qu'il avait exilé; donc il devait s'agiter pour renverser le nouveau ministre et faire violence aux sentiments et aux opinions du roi, pour l'obliger à reprendre le serviteur qu'il avait chassé. On aurait représenté tout cela à Louis XV. Il aurait été épouvanté à l'idée des trames dont on l'avait environné, et comme, dans les petites ames, la crainte du danger se change en désir de vengeance quand le danger est passé, on aurait facilement obtenu l'assentiment du roi à des mesures de rigueur : quelques têtes auraient tombé, des exils auraient été infligés; la nation, frappée d'épouvante, se serait tue : le monarque aurait compté davantage sur la clairvoyance et la fermeté de son ministre, et le pouvoir de celui-ci serait devenu inébranlable.

Les interrogatoires subis par Du Mouriez et ses co-accusés ne confirment que trop ces présomptions

sur les intentions du duc d'Aiguillon et même leur donnent une espèce de certitude; mais ces vastes et horribles plans qui avaient réussi à Richelieu, avant lui, et bien plus récemment, ne pouvaient obtenir un succès complet à la fin du règne de Louis XV. Ce roi, livré à la recherche et à la jouissance de toutes les voluptés, n'en trouvait pas dans l'effusion du sang; cette idée était trop forte pour sa nature. Il n'était pas assez dépourvu de jugement pour ne pas sentir le défaut de continuité dans les accusations, et n'avait pas la pénétration suffisante pour découvrir, dans le peu qu'il voyait, la nécessité de sanglantes exécutions. Les ministres qui les obtiennent n'aiment pas à en expliquer les motifs réels, et les rois qui les ordonnent entendent à demi-mot, ou bien n'entendent pas du tout.

Il est vrai que Louis XV n'osa pas contrarier ouvertement les vues de son ministre; on ne peut même se dissimuler qu'il n'ait pris plaisir à observer attentivement ses mesures; mais ce plaisir n'était que la satisfaction que causent aux princes désœuvrés et insoucians les embarras de ministres qu'ils n'aiment ou qu'ils n'estiment pas. C'était pour Louis XV une variation dans la monotonie de ses amusements : il se faisait régulièrement présenter les interrogatoires qu'une commission spéciale nommée *ad hoc* faisait subir aux prisonniers, et cette lecture le faisait souvent rire beaucoup.

Du Mouriez a donné dans ses mémoires les détails de son séjour à la Bastille; et ces détails ne ressemblent en rien à ceux qu'en ont donné tant d'autres prisonniers. Il n'y était pas malheureux, et il semble qu'il était recommandé particulièrement au gouverneur, qui fit tout ce qu'il put pour lui alléger l'ennui de la retraite. Ce gouverneur lui fournit des livres et plus tard du papier, des plumes et de l'encre. Le détenu s'occupait d'art militaire, d'économie politique, de littérature, et le temps coulait assez rapidement. Cependant le besoin de la liberté se faisait sentir. De tous les examens des co-accusés on n'avait pu rien extraire qui justifiât la continuation de son emprisonnement. Souvent ses interrogateurs avaient été arrachés à la gravité de leur caractère par l'originalité de ses réponses; souvent aussi ils avaient été étonnés de sa fierté et de son courage, et ils avaient fini par l'aimer. Il écrivait tous les quinze jours au roi pour lui demander des juges, et enfin le monarque ordonna au ministre de lui présenter un rapport sur cette affaire qui, durant trop longtemps, commençait à l'ennuyer. Le résultat fut l'envoi de Du Mouriez au château de Caen, pour trois mois; les deux autres furent envoyés dans d'autres places, et le comte de Broglie, qui n'avait pas été arrêté, fut exilé dans ses terres.

On trouvera ici, avec plaisir, un fait qui montre le caractère de Du Mouriez. Dans les commencements de sa détention il avait senti vivement la

privation de tout moyen d'écrire, qu'on ne lui avait accordé qu'au bout de près de trois mois. Lorsqu'il en fut abondamment pourvu, il pensa aux successeurs qui le remplaceraient, et voulut qu'ils éprouvassent un tourment de moins, et qu'ils eussent les moyens de préparer leur justification. La dernière chambre qu'il occupa dans la prison et qu'il obtint par une espièglerie avait été habitée par le malheureux La Chalotais. Des colonnes élevées aux quatre coins et surmontées par des sphinx en paraissaient supporter le plafond. En mettant ses chaises sur sa table, et montant ensuite dessus, Du Mouriez arriva à la hauteur des sphinx, et trouvant qu'il y avait un vide entre les animaux, le plafond et le mur, il y cacha à chacun des coins des rouleaux de papier, des plumes taillées et des écailles d'huîtres remplies d'encre. Avant son départ il écrivit au bas de chacune des colonnes : *cherchez le mot de l'énigme tout en haut.*

Après six mois de détention dans cette prison d'état, Du Mouriez fut transféré au château de Caen, pour y passer les trois mois d'arrêts qu'on lui avait infligés. Ainsi s'était terminée cette affaire à laquelle on avait voulu donner tant d'éclat. Le ministre, craignant qu'une entière libération ne fût regardée comme la preuve de la futilité des accusations, avait voulu, par la peine légère dont il faisait suivre le premier emprisonnement, donner à penser qu'une faute avait été commise et même faire croire qu'il usait d'indulgence. Il en coûte

trop à certains hommes pour rendre une justice complète.

Le séjour au château de Caën ne soumit Du Mouriez à aucunes restraints. Il n'y fut l'objet d'aucune surveillance, il y jouit au contraire de toute la liberté qu'il pouvait désirer; mais, par une fatalité bien étrange, la volonté du ministre le rapprochait de la parente qu'il avait tant aimée, et qui avait elle-même exigé la cessation de leur correspondance. Mademoiselle de Broissy, qui d'abord s'était retirée dans un couvent, n'avait pu supporter long-temps les rigueurs qu'elle s'était imposées. Ses idées religieuses avaient une exaltation trop forte pour sa constitution, sa santé s'était détruite, elle avait été obligée de quitter son premier couvent, pour entrer dans un autre dont la règle était moins austère : c'était *les repenties* de Caën.

Il ne pouvait pas éviter de revoir sa cousine étant si près d'elle. Il lui fit connaître son arrivée et ensuite se présenta chez elle. Elle était bien changée, la petite vérole l'avait entièrement défigurée, et tous ses traits portaient l'empreinte de longues souffrances. Il est ému en la voyant, il tombe dans ses bras et l'assure de la constance de son attachement et de ses intentions; mais mademoiselle de Broissy, quoique charmée de le revoir, se refuse à ses instances et persiste à rester dans la vie religieuse. Il la revit plusieurs fois; sans pouvoir lui faire abandonner sa résolution;

mais bientôt, une maladie qui lui survint, et qui peut-être était causée par les efforts qu'elle avait faits pour vaincre une passion qui se ranimait, changèrent ses idées; elle consentit à leur union. Ce mariage ne fut pas heureux. Après quinze ans de désagrémens perpétuels, une séparation fut décidée et exécutée en 1788.

Peu de temps après l'arrivée de Du Mouriez au château de Caën, Louis XV mourut. Le prisonnier ne voulut pas que son entière libération fût, comme il l'appelait, un bénéfice d'inventaire, et la suite de la retraite du ministre qui l'avait persécuté. Il réclama la continuation de son procès et des juges, demandant en même temps de rentrer à la Bastille, afin de recommencer toute l'affaire. On n'accorda qu'une partie de sa demande : une nouvelle commission chargée de revoir toutes les pièces le déclara, à l'unanimité, innocent de toute accusation, et le nouveau ministre de la guerre l'assura, en audience publique, que «le roi était fâché de «l'injuste et longue vexation qu'il avait éprouvée, «et l'avait chargé de l'en dédommager en employant utilement ses talents.»

Ce ministre, M. DuMuy, acquitta cette promesse, en chargeant Du Mouriez de différents travaux sur l'art militaire, et ensuite de l'examen du plan de redressement de la Lys. Ce plan avait été combattu, avec raison, par les habitants de l'Artois dans l'intérêt de leur province, que le redressement de la rivière privait de leur commerce, et ils avaient

proposé l'établissement de canaux traversant le centre de la province et se terminant à Dunkerque dont on aurait élargi le port. Les états d'Artois avaient offert une somme considérable pour l'exécution de ce contre-projet. Le rapport de Du Mouriez fut contre le projet et il le fit rejeter; en ajoutant aux motifs d'intérêt qui le rendaient désavantageux pour les Artésiens, des raisons stratégiques qui étaient en faveur du plan de canaux, avec quelque modification sur leur embouchure, qui devait être établie à Ambleteuse, où, suivant M. de Maillebois, qui s'était beaucoup occupé de la question, il était facile et avantageux d'établir un port.

Cette opposition dans les vues fit abandonner les deux plans, jusqu'à ce qu'on trouvât l'opportunité de les concilier. M. Du Muy mourut bientôt après, et M. de Saint-Germain lui succéda. Ce ministre voulait tout changer dans son département. Il avait formé une infinité de projets dont quelques-uns, mais en petit nombre, étaient fort bons. C'est parmi ceux-ci qu'il faut ranger la création d'un port dans la Manche pour la marine royale, qui n'y avait pas même un abri.

Du Mouriez, informé des vues du ministre, lui envoya une copie de son rapport sur le plan de M. de Maillebois, pour l'ouverture d'un port à Ambleteuse, en ajoutant cependant qu'il n'avait pas vu les lieux et que par conséquent il ne prononçait que conditionnellement. M. de Saint-Germain le

chargea d'aller examiner les lieux et lui adjoignit deux officiers pour lui faire un rapport sur les avantages et les moyens d'exécution de ce projet; mais comme il était très-possible que le lieu ne convînt pas et que d'autres places présentassent plus d'avantages et de facilités, leur mission ne fut pas limitée à ce seul point, et ils eurent l'ordre d'inspecter toute la côte depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Dunkerque.

Un seul des commissaires accompagna Du Mouriez : c'était M. de la Rozière, officier d'un grand mérite : l'autre était un officier de marine qui mourut avant le départ. Ils remplirent leur mission avec tout le soin possible; trouvèrent que la position d'Ambleteuse ne convenait point pour la construction du port, mais que Boulogne offrait infiniment plus d'avantages et de facilités. Le rapport fut fait en conséquence, et détaillait avec la plus grande exactitude les moyens d'exécution et l'évaluation des dépenses. M. de Saint-Germain, satisfait du compte général qui lui était rendu, nomma Du Mouriez aide-maréchal-des-logis des Côtes du Boulonnais, dans l'intention de lui confier la direction des travaux. Mais le ministre avait soulevé contre lui la cour, et même la plus grande partie des officiers de l'armée, par le nouveau système d'administration militaire qu'il avait voulu introduire en France. Le système qu'il voulait détruire était mauvais : on n'en peut douter quand on considère les résultats des dernières guerres de Louis XV;

mais il favorisait des prétentions et des intérêts puissants : ils résistèrent ; M. de Saint-Germain succomba : il fut renvoyé, et tous ses projets, sans exception, furent abandonnés.

A cette époque les colonies anglaises de l'Amérique avaient brisé le joug de la métropole, et proclamé et juré de conquérir une indépendance que l'Angleterre prévoyait bien devoir être bientôt une rivalité redoutable. Le mot de liberté, prononcé avec enthousiasme dans le Nouveau-Monde, retentissait avec force sur le continent européen et plus encore en France, où on se prononçait hautement, et malgré le gouvernement, en faveur des insurgés. Il était facile de prévoir que les secours donnés par des Français à des Américains amèneraient des explications peu agréables entre la France et l'Angleterre ; que les haines constantes qui animent ces deux nations l'une contre l'autre envenimeraient ces explications ; que le désir de restreindre la puissance de l'Angleterre engagerait la France à répondre aux reproches par une rupture ; en un mot, que la guerre éclaterait bientôt. Du Mouriez avait développé ces idées dans un mémoire qu'il avait joint à son rapport, et qui venait à l'appui du projet d'établir un port royal à Boulogne, soit comme un refuge ouvert aux bâtiments de guerre dans la Manche où rien de pareil n'existait, soit comme point de réunion et de départ d'une expédition pour une descente en Angleterre. Mais l'idée d'une guerre prochaine épou-

vantait la frivolité et contrariait l'imprévoyance du premier ministre, M. de Maurepas, qui déclara que ces réflexions, sur la probabilité d'une guerre, étaient d'une tête chaude et d'un fou, et tout fut rejeté avec dédain.

Du Mouriez se retira alors à une campagne qu'il avait prise, quelque temps après son mariage, aux environs de Rouen, et y consacra tous ses loisirs à ses études et à ses travaux habituels. Il se délassait de ses occupations sédentaires en parcourant la Normandie : il en examina attentivement toutes les côtes et composa, pour la défense de cette province, un mémoire très-important, dans lequel il revenait sur la probabilité de la guerre et sur l'importance de prendre des mesures pour la soutenir : il passa ainsi toute l'année de 1777.

Il connaissait beaucoup M. de Montbarréy, à qui il avait rendu quelques services, et profita des relations établies entre eux pour lui communiquer ses travaux et ses prédictions qui furent bientôt réalisées. La guerre fut déclarée : il fut appelé à Paris, ainsi que son ancien collègue M. de la Rozière, avec qui il était très-lié. Ils furent admis à un conseil de tous les ministres, conseil tenu chez M. de Maurepas, et dans lequel M. de la Rozière lut un plan de défense pour la Bretagne, où il était employé, et particulièrement pour Brest. Ce plan fut adopté à l'unanimité, et le conseil désira que Du Mouriez allât l'exécuter de concert avec son ami. Il répondit que la Rozière suffisait dans cette pro-

vince; que les mesures qu'il avait proposées devaient dissiper toutes les inquiétudes, et qu'il pouvait les exécuter seul; mais qu'une autre province, la Normandie, était tout aussi menacée; que les Anglais pouvaient très-facilement s'emparer du Cotentin, comme ils l'avaient déjà fait anciennement, si on ne se hâtait d'adopter des moyens défensifs qu'il développa. On lui dit d'écrire son plan: il le fit. M. de Maurepas remit ce mémoire au roi qui le lut, et en fut si content qu'il écrivit de sa main, en marge de la page où il était question de la défense de Cherbourg, « *Du Mouriez, commandant de Cherbourg.* »

Ici commence une période de dix années qui furent les plus heureuses de la vie de Du Mouriez, et qui lui ont donné des titres impérissables à la reconnaissance de son pays. Les travaux qu'il fit exécuter au lieu de son commandement et ceux qu'il avait médités sont jugés aujourd'hui. Il a créé l'un des plus beaux établissements maritimes de la France, établissement dont les avantages sont appréciés quand on considère les inquiétudes et la jalousie qu'il a inspirées à l'Angleterre, et cependant il n'a fait que la moindre partie de ce qu'il voulait faire. Il a eu à lutter contre les hommes à projets de la cour, il a été forcé de céder à l'influence des grands, souvent même de prêter la main à une exécution fautive, mal combinée, et qui contrariait ses desseins. Quelques années ont suffi pour détruire les travaux des autres. Les siens

ont résisté. Avec du temps, et la tranquillité de sa patrie, il aurait réussi à terminer son ouvrage, suivant ses vues, dont on reconnaissait enfin la justesse. La fatalité ne le permit pas. Du moins ces vues ont été réalisées. Napoléon dans toute sa puissance, et malgré sa haine contre l'illustre proscrit, leur a donné sa sanction. Il a voulu ajouter à ce qui était fait; mais son génie fut assujéti au génie de Du Mouriez, il ne fut que l'exécuteur de ses inspirations. Aujourd'hui encore de grands travaux s'exécutent, et ces travaux ne sont que le fruit des méditations de ce grand citoyen sur la prospérité de son pays et le bien-être de ses semblables.

Le cadre de cet ouvrage ne permet pas de s'étendre sur ce sujet, développé dans le premier volume de la vie du général Du Mouriez. La guerre qui avait éclaté ne lui offrit guère l'occasion de se signaler que par les travaux de défense de la rade et du port qui lui étaient confiés, et ces travaux, quoiqu'exécutés à la hâte et, pour ainsi dire, malgré les ministres, ôtèrent à l'ennemi toute envie d'attaquer cette partie de la province où, dans la dernière guerre, il s'était établi avec la plus grande facilité. Après s'être mis à l'abri de toute invasion, il médita les différents projets de descente en Angleterre; en fit un lui-même qui consistait à s'emparer de l'île de Wight, d'où il aurait été facile d'avancer dans le pays. Afin de connaître avec certitude tous les moyens d'exécution, il osa

s'embarquer sur un petit bâtiment de contrebandier et visita cette île, où il trouva toutes les garanties du succès de cette entreprise. Des hommes plus puissants avaient d'autres projets qu'ils firent prévaloir. Des troupes furent réunies dans la province pour une expédition qui n'eut pas lieu, par les mauvaises combinaisons des ministres et des généraux. Du Mouriez voulait qu'au moins on reprît les îles de Gersey et de Guernesey qu'il pensa toujours devoir appartenir à la France. On attendit pour s'y décider que ces îles fussent mises dans un état de défense respectable, et encore n'y employa-t-on que des forces et des moyens insuffisants, qui firent échouer l'entreprise avec une perte considérable.

L'embarquement et le débarquement réitérés des trente mille hommes qu'on avait réunis pour la descente, quelques canonnades contre les bâtiments anglais qui s'approchaient trop de la côte, la prise de quelques vaisseaux marchands, voilà tous les événements de cette guerre en France. C'est en Amérique que se livraient les combats; c'est là que se portaient les coups décisifs qui contraignirent enfin l'Angleterre à la paix et à reconnaître la légitimité de la république des États-Unis.

Les cinq années qui suivirent cette paix n'offrent que les détails ordinaires de la vie de Du Mouriez. Il poursuivait les travaux de Cherbourg, s'occupait avec la même constance des études qui ont fait le charme plus que le travail de toute sa

vie. Ses jours se passaient dans le calme; mais enfin les événements qu'il n'avait que trop prévus depuis long-temps se pressaient et amenaient la catastrophe qui devait tout sauver et qui a tout englouti.

Tel est le précis fidèle de la vie de Du Mouriez, jusqu'aux premiers actes de la révolution française. La part qu'il a prise dans cette révolution et surtout les succès militaires qu'il a obtenus ont déchaîné contre lui les haines les plus violentes; la calomnie a fait tous ses efforts pour attacher une accusation à chacune des actions de sa vie, pour jalonner de ses mensonges tous les points de la carrière qu'il a parcourue. L'exposé simple de toute sa conduite répond suffisamment à toutes ces accusations qui tendaient à le présenter comme un intrigant et un aventurier, afin de faire croire que le bouleversement de l'état pouvait seul le placer au rang qu'il a occupé, et que par conséquent il ne devait désirer que des bouleversements.

En résumant toute sa vie, nous trouvons un homme doué de la plus grande aptitude, d'une vaste instruction, d'une bravoure qui ne peut être surpassée, d'une passion extraordinaire pour l'étude et le travail, et dirigeant toutes ses facultés vers l'utilité de son pays et la gloire. Si on prétend que ces qualités n'excluent pas le désir de détruire tout ce qui existe, pour se donner à soi-même une existence plus brillante ou plus agréable, il suffit de présenter la situation dans laquelle

se trouvait Du Mouriez au commencement de la révolution pour prouver qu'il ne pouvait entretenir de pareils desseins.

Certainement à cette époque aucun homme ne pouvait être plus désintéressé et plus impartial. Agé de près de cinquante ans, il n'éprouvait plus ce besoin de mouvement, partage de la jeunesse qui sent et veut montrer sa force. Loin de la capitale et de la cour, depuis dix ans, il était étranger à tous les partis, à toutes les intrigues, à toutes les cabales. Il ne devait rien à la naissance ni à la faveur, il avait tout payé de son sang et de ses services. Ses appointements le faisaient jouir d'une grande aisance, et il a trop constamment montré le peu de prix qu'il attachait à l'argent pour qu'on puisse le soupçonner du moindre désir d'en acquérir. Maréchal de camp en activité, il ne lui fallait pas même de nouvelles occasions de se signaler pour obtenir de l'avancement : quelques années d'une paisible attente lui auraient fait obtenir le grade de lieutenant-général et la grande décoration militaire. La révolution, loin de rien présenter à ses espérances, le menaçait au contraire de lui enlever tout ce qu'il avait acquis. De quelque pénétration qu'il fût doué, il lui était impossible de prévoir toutes les fautes qui seraient commises, et son entrée dans le conseil du monarque, et son généralat en chef. Tant d'autres, recommandables par leur rang, leur naissance ou leurs fonctions s'étaient prononcés pour un nouvel

ordre de choses, qu'il ne pouvait prétendre qu'à marcher à leur suite, sans partager les avantages en cas de succès, et en partageant leur disgrâce en cas de revers.

Ces réflexions qui devraient se présenter à tous les esprits repoussent toutes les inculpations auxquelles Du Mouriez a été exposé ; mais les passions ne réfléchissent point, et refusent de rien entendre. Si la publication des mémoires du général Du Mouriez avait réussi à imposer silence à la calomnie, cet ouvrage serait superflu ; mais elle a redoublé d'efforts pendant sa vie, elle poursuit encore sa réputation. La terre de l'exil qui pèse sur les restes de ce grand homme, et son monument auquel la tolérance a donné asyle dans le temple d'un culte étranger, perpétuent les accusations et le supplice, et réclament la vindication d'un nom illustre. Il faut donc répondre de nouveau et répondre franchement, lors même que les accusations sont sans franchise.

Le crime du général Du Mouriez est d'avoir suivi le parti de la révolution ; de l'avoir servie, de l'avoir défendue contre ses ennemis intérieurs, et de lui avoir procuré, par ses talents, un triomphe presque inespéré.

Le second crime dont on l'accuse, c'est d'avoir abandonné, d'avoir trahi le parti de la révolution qu'il avait embrassé, et d'avoir livré son pays à l'étranger.

Deux questions se présentent ici : le général Du

Mouriez a-t-il dû suivre le parti de la révolution? Le général Du Mouriez a-t-il dû quitter le parti de la révolution?

La première n'est pas une question d'individu. C'est la cause nationale qu'il faut défendre au tribunal de l'opinion publique et de la postérité. C'est la France qu'il faut justifier, car c'est la France qui a voulu la révolution et qui est accusée. Heureux l'homme dont la cause est ainsi identifiée avec celle de sa patrie!

La solution de la seconde question sera facile quand la première sera résolue. Il suffira de montrer les événements, en en signalant les causes, et de dire ce qu'a fait Du Mouriez, pour le justifier entièrement. Peut-être cette discussion jettera un nouveau jour sur ce vaste sujet qui sera longtemps l'objet des méditations de nos descendants, sur ces scènes sublimes et sanglantes qui exciteront toujours l'admiration et l'horreur du monde.

SECONDE PARTIE.

LE GÉNÉRAL DU MOURIEZ A-T-IL DU SUIVRE LE PARTI DE LA RÉVOLUTION?

Une révolution est un changement dans un ordre général de choses, de quelque manière que ce changement s'accomplisse. Il y a des révolutions dans le monde physique, il y en a dans le monde politique; les premières sont le mouvement des éléments de l'univers, et les secondes, le mouvement des éléments des nations, pour établir ou rétablir leur équilibre; car dans l'ordre moral ou politique, comme dans l'ordre physique, l'équilibre est la condition de l'existence. Si l'équilibre est établi, tout est en repos, ou bien tout a une marche fixe et régulière: si l'équilibre est détruit, la loi de la nature condamne tous les êtres à la destruction, ou les entraîne à se mouvoir, même à leur insu, pour rentrer dans leur centre de gravité, seul asile contre l'anéantissement, et dans les deux cas il y a révolution.

Dans l'ordre politique comme dans l'ordre physique, une révolution est donc la suite du manque ou de la destruction de l'équilibre; mais dans les mouvements naturels auxquels ils sont entraînés,

les éléments qui tendent à l'équilibre éprouvent des résistances de la part des éléments dont le poids ou la direction l'a détruit. Ces résistances, suivant qu'elles sont plus ou moins longues, plus ou moins fortes, amènent des chocs plus ou moins violents, plus ou moins prolongés : ce sont les catastrophes des révolutions. Alors, c'est le Vésuve qui lance, tout autour de lui, avec ses entrailles, l'incendie qui les dévore : c'est Lisbonne, c'est Alep qui s'engloutissent dans des abîmes entr'ouverts tout-à-coup ; ou bien, ce sont des monarchies, des dynasties et des nations qui s'évanouissent.

De ces réflexions qui naissent de l'observation des phénomènes de la nature, et dont rien ne peut infirmer la justesse, on est déjà en droit de conclure que la révolution française a été le résultat de l'état de choses qui l'a précédée : que cette révolution était, pour ainsi dire, l'œuvre de l'instinct d'une nation qui, se voyant descendre dans un abîme, était invinciblement entraînée à ressaisir l'équilibre pour trouver son salut, et déjà se trouvent justifiés ceux qui ont pris part à ce grand et patriotique mouvement.

Que n'est-il possible de s'en tenir à ces considérations, de se borner à ce peu de lignes, pour résoudre la question ! Elles suffisent, sans doute, pour tous les esprits sains et exercés, pour tous les observateurs impartiaux ; mais les hommes qui s'étaient sans cesse opposés à l'équilibre de la nation,

qui avaient rendu enfin plus imminente la nécessité d'une révolution, ces éléments qu'il a fallu combattre, déplacer, repousser, parce qu'ils nuisaient ; qui voulaient la continuation de ce qui existait, qui la voulaient avec les mêmes modes, et s'opposaient à toute réformation ; ces hommes, coupables ou égarés, loin d'avouer l'existence du mal antérieur à la révolution, prétendent que tout était bien, que tout était en équilibre et que la révolution n'a été qu'une révolte. Il faut donc répondre à ces assertions bien imprudentes aujourd'hui : il faut y répondre par l'exposé des faits, non-seulement d'un quart de siècle prodigieux, qui a changé le caractère du monde, et qui a semé partout, au milieu des débris de ce qu'il a renversé, des germes de bonheur et de fixité, mais encore des quatorze siècles qu'avait traversés la monarchie française depuis son établissement dans les Gaules ; il faut examiner s'il est vrai, comme on le dit, que la France avait des constitutions¹ et un équilibre établi, ou bien, si ces constitutions et cet équilibre n'ont jamais existé, et si l'histoire de la France n'est que le tableau de la violence dans toutes ses phases, le récit d'une série de révolutions.

Avant d'entrer en matière, il faut dire que ce

¹ « La constitution existe, aussi ancienne que la monarchie des Francs. Elle est le fruit du génie, le chef-d'œuvre de la sagesse et le résultat de l'expérience. » (Déclaration de Louis XVIII, roi de France et de Navarre; Vérone, 1795.)

qu'on appelle équilibre, dans l'ordre physique, est l'équité dans l'ordre politique et moral, et que le mot constitution signifie ordre établi pour fixer les rapports du gouvernement avec les gouvernés, et leurs droits respectifs. Le sens de ces mots étant déterminé, cherchons maintenant la chose dans nos annales.

Les Gaules conquises par César restèrent soumises aux Romains qui s'y conduisirent comme dans tous les pays qu'ils avaient conquis. Vainqueurs de peuples qu'ils appelaient barbares, ils s'assurèrent de leur soumission en les désarmant, en plaçant des corps de troupes, de distance en distance, dans les villes et dans les lieux fortifiés, en établissant des colonies composées de vétérans, de pauvres citoyens romains et d'affranchis, et en accordant à ceux des vaincus dont ils avaient à reconnaître ou à obtenir des services, le titre et les prérogatives de citoyen romain. Ils avaient respecté les lois, les coutumes et les mœurs du pays, en avaient reconnu la plupart des princes, avec lesquels ils avaient contracté des alliances, et dont ils n'exigeaient qu'un tribut proportionné à l'étendue de leurs états : enfin ils n'avaient pris que des terres incultes, pour les partager à leurs laborieux et industrieux colons.

Le long séjour des Romains dans les Gaules y avait insensiblement introduit une nouvelle civilisation. Les mœurs des vaincus s'étaient progressivement adoucies : la culture de l'esprit, l'étude

des lettres, des sciences et des beaux arts commençaient à produire des fruits. C'était encore un des moyens dont se servaient les conquérants du monde pour attacher à leur joug les peuples dont ils voulaient rester les maîtres.

Quatre siècles s'étaient écoulés depuis la conquête, et les Gaulois, heureux de leur éloignement de la capitale du monde, étaient restés presque étrangers à ses vicissitudes et avaient à peine senti l'écroulement de ce colosse et son abandon par ses maîtres. Le christianisme s'était répandu parmi eux ; ils jouissaient, sinon du bonheur, du moins du repos, quand de nouveaux envahisseurs apparurent. Ceux-ci sortaient des forêts de la Germanie, comme les bêtes fauves s'élançant de leurs repaires, pour chercher une proie. Hordes aventureuses, républiques errantes, ces peuples n'avaient de chefs que ceux qu'ils élisaient et graduaient, suivant la force, le courage ou le mérite qu'ils leur reconnaissaient. C'étaient des guides qu'ils se donnaient plutôt que des maîtres, puisque le pouvoir de ces chefs n'allait que jusqu'à commander ce que ces peuplades assemblées avaient consenti ou pour le but que leurs suffrages unanimes avaient indiqué.

Tacite trace en peu de mots le caractère de ces nations barbares, de ces hommes brutes et fiers comme les avait faits la nature. « Ils sont égaux entre eux, ou ne reconnaissent de supériorité que celle de la force physique et de l'intrépidité.

« Dédaignant d'obtenir à la sueur de leurs fronts
 « ce qu'ils peuvent acquérir au prix de leur sang,
 « ils ont honte de cultiver des champs qui font at-
 « tendre leurs récoltes, et préfèrent chercher au
 « loin des nations industrieuses pour les combattre
 « et les piller. Les chefs choisissent des compa-
 « gnons dignes de partager les dangers et les pro-
 « fits de leur féroce carrière, parmi la jeunesse de
 « leur contrée; et ceux-ci appellent autour d'eux
 « tous ceux qu'ils trouvent disposés à les suivre,
 « ou qu'ils y déterminent facilement par l'appât
 « du butin. »

César avait déjà dit, avant Tacite : « Lorsqu'un
 « des chefs a médité une de ces entreprises dont
 « la grandeur est au-dessus de ses moyens, il la
 « communique aux autres chefs assemblés et leur
 « demande de la tenter de concert : s'ils s'y en-
 « gagent, rien ne peut les dispenser de l'accomplis-
 « sement de leurs promesses ; et alors, pour donner
 « plus d'ensemble à leurs opérations, ils élisent un
 « commandant principal, *principem*, chef suprême,
 « qui est astreint cependant à ne commander que
 « ce qui est conforme aux intérêts et aux volontés
 « exprimées de tous. »

Les premières invasions des Goths, des Bour-
 guignons et des Francs, dans les Gaules, avaient
 trop bien répondu à l'attente de ces envahisseurs,
 pour qu'ils ne fussent pas tentés de les renou-
 veler : mais la répétition, la fréquence de ces
 invasions devait naturellement en diminuer les

profits, et cette observation qu'ils ne tardèrent
 pas à faire, jointe à la beauté du pays, à la douceur
 de la température, à la salubrité du climat, et
 surtout à la fertilité du sol, inspira un nouveau
 projet aux barbares. Ils jugèrent qu'au lieu de se
 fatiguer, dans des attaques lointaines qui n'étaient
 pas sans danger, pour recueillir un butin taris-
 sable, qui ne leur procurait qu'une abondance
 passagère, au-delà de laquelle ils ne voyaient que
 de nouveaux besoins à satisfaire et de nouveaux
 dangers à courir, il valait mieux envahir tout le
 pays, s'emparer de toutes les terres et de tous les
 bestiaux, faire cultiver les unes et garder les autres
 à leur propre profit, par les habitants réduits à la
 servitude.

C'est vers la fin du cinquième siècle que ce projet
 fut exécuté. Les conquérants, suivant leurs mœurs,
 en s'avancant dans le pays, prenaient possession
 de tout, enlevaient les récoltes, les troupeaux, les
 bestiaux, l'or, l'argent, les hommes, les femmes
 et les enfants, traînaient tout à leur suite, jusqu'à
 ce que cette multitude devenant trop nombreuse
 et embarrassant leur marche, ils étaient forcés,
 pour continuer leur carrière, de se partager leur
 immense butin, qu'ils établissaient dans un lieu con-
 venable sous la garde d'une troupe de leurs soldats.

Les Gaulois, désarmés depuis la conquête de
 leur pays par les Romains, et livrés à des travaux
 paisibles, ne pouvaient offrir de résistance. Les
 faibles garnisons romaines et les descendants des

anciens colons romains, qui seuls avaient conservé leurs armes, étaient disséminés sur une trop vaste étendue de terrain pour s'opposer avec succès aux envahisseurs. Ces citoyens, ainsi que les Gaulois qui en avaient obtenu le titre, étaient abandonnés à eux-mêmes. Rome décrépète, détrônée, était impuissante, et ses empereurs du fond du Bosphore ne pouvant envoyer de secours dans les provinces de l'empire, négocièrent avec les nouveaux conquérants. Mais ils ne le firent qu'avec désavantage : croyant tout acquérir en ne perdant pas tout, ils obtinrent l'alliance de leurs ennemis en leur abandonnant la plus grande partie de ce qu'ils ne pouvaient conserver, et que les autres allaient prendre.

Le traité qui détermina le partage était conforme aux mœurs des parties contractantes. Les Gaulois, leurs terres et leurs bestiaux étaient l'objet en partage. Les citoyens romains ou ceux qui en avaient le titre conservèrent non-seulement la liberté, mais réclamèrent une part des dépouilles. Les Francs qui n'évaluaient la richesse que par le nombre des bestiaux et des troupeaux, et qui ne connaissaient d'autre occupation paisible que la vie pastorale, avaient besoin de beaucoup de terres pour les pâturages et de peu d'hommes pour la garde des troupeaux ; tandis que les Romains, habitués aux travaux de l'agriculture et de l'industrie, devaient employer plus de bras pour la culture, sur un moindre terrain. Les Francs s'approprièrent,

en conséquence, tous les bestiaux, les deux tiers du sol, et le tiers des habitants, et les Romains eurent l'autre tiers du sol, et les deux tiers des Gaulois, qui, réduits ainsi à l'esclavage, devinrent, ainsi que leurs champs, la propriété de quelques maîtres.

Ce partage établissait une espèce d'égalité entre les anciens et les nouveaux conquérants ; et cette égalité se serait sans doute changée en avantage pour les premiers, si les empereurs romains avaient continué d'envoyer leurs proconsuls, leurs questeurs, leurs gouverneurs dans les Gaules : c'est ce que les Francs avaient prévu, et ce à quoi ils ne voulurent pas se soumettre. Les faibles empereurs, se contentant d'une suzeraineté illusoire, accordèrent ces titres aux chefs de leurs avides alliés, et leur abandonnèrent, pour un modique tribut, qui ne fut jamais payé, ou qui cessa bientôt de l'être, toute l'administration du pays, administration à laquelle les citoyens romains furent eux-mêmes assujétis, et par conséquent subordonnés à leurs rivaux.

Cette administration des Francs n'était que le complément et la garantie du partage qui avait été fait, et comme elle est le seul fondement du droit français jusqu'à la révolution, il faut entrer dans quelques détails.

Chaque individu reçut une certaine quantité de terrain et de bestiaux, et un nombre suffisant d'hommes pour cultiver ces terres ou pour garder

ces bestiaux; mais les Romains et les Francs ne possédèrent pas au même titre. Les premiers n'étaient que des hommes libres, les seconds étaient des maîtres. La part du soldat franc fut appelée son *dominium*, son domaine; il était *dominus*, seigneur, tandis que les Romains n'avaient ni *domaine*, ni (dans toute la signification du mot) serfs. Ils avaient, *bona* des biens, *agri* des champs, *possessions* des possessions, *domestici* des gens attachés à la maison. Le but et le résultat de ces différentes dénominations de propriétés fut de rendre ces dernières aptes à être possédées par quiconque pouvait en donner le prix, en sortant de la domesticité ou de la servitude, au lieu que les premières ne pouvaient être tenues que par un Franc; ce qui établissait la supériorité des Francs sur leurs co-partageants.

L'organisation militaire des Francs donnait un chef à dix soldats; ce chef s'appelait dixainier. Comme la prise de possession du territoire était toute militaire, on suivit le même système dans le partage. Le dixainier reçut d'abord, comme Franc, un domaine qui était sa propriété, et en outre une certaine quantité de plus, en vertu de son grade et de l'autorité qu'il devait exercer sur les dix soldats francs, dont les domaines étaient près du sien. Le dixainier perdait cette augmentation de domaine, aussi bien que son emploi et son autorité, soit par le mécontentement de ses chefs, soit même par celui de ses inférieurs.

Dix de ces dixainiers avaient pour chef un centenier qui, outre son *dominium* particulier, avait celui de son emploi, amovible comme ceux des premiers. Dix centeniers étaient subordonnés à un vicomte: plusieurs vicomtes à un comte, plusieurs comtes à un duc; et enfin les ducs aux princes. Chacun de ces dignitaires guerriers avait son domaine qu'il transmettait à ses enfants, et celui de son rang, de son autorité, qu'il ne pouvait conserver que sous le bon plaisir du prince, de ses collègues ou même des soldats francs. L'autorité du prince lui-même ne lui appartenait pas en propre; elle n'était donnée et exercée qu'avec l'assentiment de la nation.

La nation, c'était le peuple conquérant, les Gaulois n'étaient rien; et les Romains, devenus sujets des Francs, lorsque les chefs de ceux-ci obtinrent des empereurs les titres de proconsul, de consul et autres, furent obligés de leur payer un impôt, sans avoir aucune intervention dans les affaires d'une nation à laquelle ils étaient déclarés étrangers. Les Francs ne payaient pas cet impôt; leurs services gratuits et personnels et ceux de leurs subordonnés en étaient la représentation, et comme le prix et la condition de la possession de leurs domaines.

Dans les premiers temps de la conquête, pour en assurer la conservation, et souvent même pour y ajouter, les conquérants se réunissaient en armes, à l'époque où la saison devenue plus douce

leur permettait de commencer leurs entreprises guerrières. C'était leur usage dans les forêts de l'Allemagne, et comme c'était au commencement du printemps qu'ils se concertaient, et se mettaient en marche, et que cela dépendait du retour plus ou moins prompt de la saison, tantôt au mois de mars, tantôt au mois de mai, ces réunions ou assemblées prirent le nom de ces mois. Après la prise de possession, ces assemblées continuèrent d'être tenues aux mêmes époques : on y discutait les moyens d'utiliser l'année, on y faisait les réglemens nécessaires pour assurer la soumission du pays et l'union de ses maîtres; on y nommait enfin à tous les emplois vacants, ou à ceux dont les titulaires avaient perdu la confiance des chefs ou de la nation.

La distribution des terres saisies par les Francs n'avait pas été tellement complète qu'il n'en restât pas une quantité, très-considérable même, dont les chefs ou la nation réunie pussent disposer ou en faveur des anciens compatriotes qui viendraient s'unir à eux, ou des alliés, qu'ils auraient besoin de se ménager, suivant les circonstances, et il s'en présenta.

Clovis est regardé, avec quelque raison, comme le vrai fondateur de la monarchie française, quoiqu'il ne soit pas certain que ce chef ait le premier pris le titre de roi; mais c'est lui qui a mis la dernière main à la prise de possession, et qui est le fondateur de ce qu'on appelle encore les an-

ciennes constitutions de la France, et surtout de cette partie de ces constitutions qu'on appelait l'ordre du clergé. Ce chef avait trouvé le christianisme établi dans les Gaules, et, comme ses prédécesseurs, l'avait peu ménagé. Quelques évêques et des prêtres s'étaient introduits auprès de l'épouse du conquérant, qui avait été élevée dans leur religion et rendirent quelques services à Clovis dans ses expéditions. Ne pouvant arrêter ses conquêtes, ils les lui facilitèrent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils crurent en faire un chrétien, en le baptisant, et que, pour prix des absolutions dont il avait grand besoin, et qu'ils lui prodiguèrent, il les fit entrer en partage, leur donna des terres et des serfs et fonda des abbayes qu'il dota très-richement. Dès-lors les évêques et le clergé, riches de la spoliation des vaincus, se firent les auxiliaires des vainqueurs, et se contentèrent d'en être les égaux, en attendant qu'ils pussent en devenir les maîtres.

Tel est l'état primitif du royaume de France. La solution de la question proposée dépend tellement de la connaissance des faits primordiaux, qu'il était indispensable de leur donner quelques développemens, pour en tirer toutes les conséquences. Ayant, pour ainsi dire, assisté à la naissance de la monarchie, retraçons sa conformation, afin qu'en suivant sa marche on en remarque plus facilement les vicissitudes.

Les éléments de la nation étaient :

1° Les hommes qui s'étaient associés pour conquérir, qui restèrent associés pour perpétuer leur domination, après avoir usurpé tout le sol du pays.

2° Les hommes qui, pendant ou après la conquête, se sont unis aux conquérants, pour entrer avec eux en partage des fruits de la spoliation.

3° Les hommes qui, à l'époque de la conquête, pouvant faire quelque résistance, parce que, descendants d'anciens conquérants, ils étaient armés et citoyens d'un empire dont le nom était encore formidable, consentirent à garder la neutralité, à condition de rester libres, et de conserver leurs propriétés agrandies par l'addition d'une partie des dépouilles des vaincus.

4° Enfin les hommes, qui, anciens propriétaires du sol, avaient été spoliés par les conquérants dont ils étaient devenus les esclaves.

Le principe constitutif c'était la force, la violence.

Le but, c'était la jouissance sans travail, par le petit nombre, des fruits et des produits des travaux du grand nombre.

La loi, c'était la volonté des conquérants exprimée par le chef électif que se donnaient d'autres chefs aussi électifs; destituable par ces autres chefs aussi destituables jusqu'au dernier degré de cette hiérarchie.

Le système administratif était peu compliqué. Chacun des conquérants avait son domaine et ses serfs dont il tirait le plus possible. Aucun ne payait

d'impôts; mais comme la guerre ne pouvait avoir pour but que de défendre les biens que tous possédaient au même titre, tous avaient le même intérêt à cette défense, tous devaient y contribuer de leurs personnes et la faire à leurs frais. En pareille circonstance le chef principal, c'est-à-dire le prince, le roi, appelait ses chefs ou ducs, les ducs convoquaient leurs compagnons ou comtes, les comtes leurs vicomtes, ceux-ci leurs centeniers; et ainsi, toute la nation, ou la portion indiquée dans la convocation, se réunissait en armes. Cette obéissance à la voix de leurs chefs était l'unique obligation des Francs. Leur loi était de leur être fidèles, ou, comme ils disaient, *féaux*. Le manque à cette fidélité, *féauté*, *féodalité*, était félonie, et puni par la reprise des biens qui n'avaient été concédés qu'à cette condition. De là la confiscation.

L'administration de la justice entre les Francs avait sa source dans leurs mœurs. Le duc avait pour juges ses pairs, ses égaux, ainsi que les comtes jusqu'aux simples soldats. Quant aux anciens habitants des Gaules, ils étaient à la merci des maîtres auxquels on les avait distribués et qui avaient sur eux le droit de vie et de mort. Le Franc à qui ils appartenaient était leur juge. Telle est l'origine des justices seigneuriales.

N'est-il pas évident que l'équilibre, entre de pareils éléments et avec de telles institutions, ne pouvait exister? que quand la force est proclamée le principe de tout, on provoque une lutte per-

pétuelle, d'éternelles agitations? et pourra-t-on s'étonner si, en suivant, à travers les siècles, la marche de cette *anarchique monarchie*, on ne foule que des ruines et du sang?

Clovis fut le premier chef ou duc des Francs qui acquit et conserva, dans la paix, une espèce d'autorité sur sa nation. Il était rusé et cruel, il était redouté. Dès son vivant, il avait partagé à ses quatre fils ses domaines et une partie de son autorité, avec l'assentiment des ducs et des comtes. Ses enfants recueillirent le tout à sa mort. C'était une dérogation aux habitudes et même aux lois organiques du peuple nouveau qui, à la mort du prince, élisait son successeur, dans une assemblée générale.

Mais ces assemblées générales devenaient presque impossibles après la prise de possession. Le peuple franc était disséminé dans une infinité de domaines : chaque individu s'y livrait au soin de ses propres affaires, et y contractait l'habitude du repos et des jouissances. En outre la distance à parcourir pour se rendre au lieu du rassemblement devait épouvanter la plupart d'entre eux, et les détourner de se rendre à ces assemblées, auxquelles bientôt on ne vit plus que ceux auxquels la proximité permettait d'y assister, et les ducs, les comtes, les grands enfin que leurs intérêts, leurs espérances, leurs emplois, ou leur attachement au prince, forçaient à y prendre part. Nouvelle dérogation à la constitution de la monarchie.

Les ducs et les comtes, en favorisant les dispositions testamentaires de Clovis, espéraient qu'ils pourraient de même s'approprier et transmettre à leurs enfants les domaines, les titres et les emplois qu'ils avaient obtenus. Ils furent distraits de la poursuite de leurs espérances par l'ardeur belliqueuse des fils de Clovis qui cherchèrent à agrandir leurs états par de nouvelles conquêtes sur les étrangers, et qui finirent par se disputer, les armes à la main, leurs parts mutuelles, jusqu'à ce que Clotaire I^{er}, leur survivant, se rendit maître de leurs états et les réunit.

Il ne les posséda que peu d'années, et, à l'exemple de Clovis, les partagea, en mourant, à ses quatre fils, qui, dignes émules de leur père et de leurs oncles, commencent entre eux, pour la domination, une lutte horrible, dont ils lèguent, en succombant, la continuation à leurs descendants. Un demi siècle s'écoule dans ces atroces combats, au milieu desquels apparaissent Brunehaut et Frédégonde, pour en varier la monotonie par de grands attentats, des assassinats, des fratricides, des régicides. Là brille dans toute sa pureté le principe constitutif, le droit de la force, qui appelle Clotaire second au trône, après l'avoir délivré de tous ses agnats, ou par le fer, ou par le poison.

C'est néanmoins dans cette époque qui ne paraît féconde qu'en épouvantables atrocités, qu'il faut chercher les premiers principes du droit ci-

vil, c'est-à-dire de celui des hommes libres. Dans ces combats perpétuels, il ne leur fut pas permis de rester neutres, quoiqu'ils n'eussent aucun intérêt, et que, dans tous les cas, ils dussent être victimes. Les ducs et les comtes avaient employé la violence pour les faire servir sous leurs ordres; mais les princes ou rois réclamèrent pour eux seuls l'exercice de ce droit, en vertu des dignités romaines dont ils étaient revêtus. Ils se déclarèrent les seuls seigneurs de tous les hommes libres du pays. C'est sous eux qu'ils marchaient à la guerre. C'est d'eux seuls qu'ils étaient justiciables, soit dans les différends qu'ils avaient entre eux, soit dans leurs querelles avec les Francs. Clotaire second, pour exercer ce droit de justice, se faisait accompagner dans ses résidences et dans ses expéditions par des juges institués par lui et dont les arrêts, appelés *placita regis*, les bons plaisirs du roi, servirent de désignation à leur tribunal.

A l'instar des rois, les ducs, les comtes et vicomtes établirent aussi leurs placita; on en trouve la preuve dans une ordonnance de Clotaire second qui enjoint aux évêques et aux puissants, *potentes* (appelés plus tard *grands*), de n'établir dans leurs domaines que des juges qui n'y soient pas étrangers.

Qu'on ne soit pas surpris de trouver déjà les évêques sur la même ligne que les grands. Leur instruction, quelque peu étendue qu'elle fût, les rendait plus habiles que les Francs, qui ne vou-

laient d'autre science que le courage. Les prélats s'attachaient principalement aux rois dont ils se faisaient les secrétaires, les instituteurs et les conseillers. Ils étaient les égaux des grands par la possession de domaines et de serfs qu'ils conduisaient au combat sous les ordres du prince; mais comme les Francs ne pouvaient voir sans mécontentement qu'une partie des fruits de la victoire fût accordée à des hommes qui n'avaient pas partagé les dangers de la conquête, et qu'ils saisissaient toutes les occasions de les en dépouiller, le clergé dut rechercher la protection des rois, et en augmenter la force, en mettant ses moyens à leur disposition. La puissance des monarques francs reçut ainsi un grand accroissement, par leur alliance avec le clergé, et par la domination qu'ils réclamèrent exclusivement sur tous les hommes libres. Ils pouvaient ainsi réunir sous les armes un bien plus grand nombre de combattants que les ducs et les comtes. Le principe constitutif, la force, était en leur faveur; ils imposèrent la soumission, jusqu'à ce que, par le même principe, ils dussent recevoir des lois.

Clotaire second établit le premier un maire du palais, dont les fonctions étaient d'abord purement domestiques; mais elles changèrent bientôt de nature. Ces maires du palais n'avaient qu'une autorité précaire, et dépendante du caprice du prince qui les nommait. Ils tenaient trop à la conservation et à l'augmentation de leur pouvoir, pour

ne pas chercher à obtenir, par l'assentiment de la nation, une garantie contre l'inconstance ou le mécontentement de leurs maîtres.

Le royaume de Clotaire second fut encore partagé entre ses deux fils, Dagobert et Charibert; mais le premier eut la partie la plus considérable, et s'empara du reste à la mort de son frère, dont il massacra le fils aîné. Les grands du royaume de Charibert furent mécontents et se plainquirent. Ils trouvèrent des complices dans ceux de la cour de Dagobert, et celui-ci se hâta de les dépouiller de leur autorité, en ressaisissant les charges et les fiefs qui leur avaient été donnés. Le mécontentement qu'inspirèrent ces actes de rigueur amena la ruine du pouvoir royal. Les grands dépouillés, et ceux qui craignaient de l'être, favorisèrent l'ambition des maires du palais et cherchèrent à les rendre non-seulement indépendants des rois, mais même plus puissants que ces monarques. Les fils à qui Dagobert avait encore partagé son royaume tombèrent sous le joug de ces ministres électifs.

Pour parvenir à cette dignité, que des évêques même et entr'autres Saint-Léger ambitionnaient, on employait tous les moyens imaginables. A la mort d'Ega, maire de Clovis second, Floachatus s'engage, sous serment, par des lettres aux évêques et aux grands, à leur faire rendre et à leur conserver leurs biens et leurs dignités, s'ils lui accordent leurs suffrages, et il est élu. Pépin était alors maire du royaume d'Austrasie; ces maires et leurs

successeurs, après avoir réduit les rois à une inaction complète, habitué les grands à leur autorité et les avoir intéressés dans leurs querelles, voulurent bientôt rendre leurs charges héréditaires et ensuite se les disputer les uns aux autres, les armes à la main, employant mutuellement, les uns contre les autres, l'assassinat et le poison, comme s'ils étaient les fils ou les descendants de Clovis. Le sort des combats et l'habileté du crime abandonna cette dignité, dans tous les royaumes francs, à Pepin, que les Austrasiens fatigués de roi avaient déjà proclamé leur duc.

A cette époque, on voyait les grands d'un royaume mécontents de leur prince se ranger sous les lois d'un autre: beaucoup se réunirent à Pepin, qui, profitant de leur haine contre Thierry, resté seul roi des trois royaumes, lui déclare la guerre, sous prétexte d'en obtenir la réparation de quelques torts, remporte sur lui une victoire décisive, paraît user de modération en ne le dépouillant pas d'un vain titre, et s'empare de toute l'autorité.

Nous sommes arrivés aux rois dits fainéants, et le principe constitutif de la monarchie en a changé la forme. La vie de ces monarques est tracée tout entière dans ces deux vers de Boileau :

« Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
« Proménaient dans Paris le monarque indolent. »

Leur mort est plus mystérieuse. La France, à cette époque, était un état où des évêques et des grands

voulaient exercer la plus grande autorité possible et se soumettaient à quiconque leur offrait le plus et leur demandait le moins. Pepin, en leur assurant la possession viagère de leurs fiefs, et en leur en promettant l'hérédité, fait reconnaître son petit-fils, encore enfant, comme son successeur à la mairie. Il meurt, et les grands se révoltent contre l'autorité de l'enfant. Charles Martel, fils naturel de Pepin et d'une concubine, se met à leur tête et se fait élire. Sa valeur triomphe de tous ses ennemis; deux rois meurent sous sa tutelle, il laisse le trône vacant, et dédaignant lui-même la couronne, il continue de gouverner l'état sous le titre de maire, qu'il lègue à ses deux fils, en leur partageant l'autorité, comme les rois avaient partagé leurs royaumes à leurs enfants.

L'un des fils de Charles Martel, Pepin, qui prit le titre de prince duc des Français, jugea à propos, on ne sait pour quel motif, de rétablir un roi, et il proclama et fit reconnaître, dans la partie qui lui était soumise, un Childeric III, dont la filiation est incertaine, que des auteurs représentent comme encore enfant, et que d'autres assurent avoir été époux et père; mais quelques années après il se ravise, il engage son frère à lui abandonner ses états, puis, en vertu des anciennes constitutions franques, avec la sanction du pape Zacharie, qu'il protège contre les Lombards, et l'assentiment des grands à qui il fait quelques dons, il rase Childeric, l'enferme dans un monastère et se fait couronner.

Tel est le résumé de l'histoire de France, ou, pour parler plus exactement, de l'histoire de la monarchie des Francs établis dans les Gaules pendant la première race des rois, et dans une période de 269 ans. C'est en vain qu'on cherche, dans les historiens, quelque éclaircissement sur le sort des premiers habitants du pays. On ne trouve que des guerres dans lesquelles une partie, *soldats serfs*, étaient acteurs, et dont l'autre partie, *laboureurs serfs*, étaient les victimes; des reprises et des dons de fiefs par lesquels ils ne faisaient que changer de maîtres. On n'aperçoit nulle part une seule indication qui puisse faire penser qu'à aucune de ces époques le serf pût devenir homme libre et amener ainsi graduellement la fusion, le mélange des deux nations et leur réunion en une seule. Il semble au contraire qu'on ait cherché à prévenir ce moyen de conciliation et de paix, et à rendre perpétuel l'esclavage des Gaulois. Ils étaient condamnés à tous les travaux, sans pouvoir en recueillir aucun fruit. Le mariage de leurs filles avec les Francs était interdit. On pouvait, il est vrai, enlever ces filles à leurs parents, en faire des concubines et les abandonner, mais c'était tout. Dagobert, outre les trois femmes qu'il avait en même temps, entretenait un grand nombre de concubines; mais il ne paraît pas que les Gauloises qui se trouvaient dans le nombre aient pu obtenir quelque adoucissement au sort de leurs compatriotes.

Après avoir vu, sous la première race, les rois fils d'un même père, ou fils de frères, ainsi que les maires du palais et leurs successeurs, se massacrant les uns les autres, pour être seuls maîtres de la puissance, et les grands s'attachant tour-à-tour aux uns et aux autres pour en obtenir l'inamovibilité de leurs charges et de leurs honneurs, nous allons voir ceux-ci, sous la seconde race, prétendre à l'hérédité de leurs emplois, à être indépendants de la couronne; et leurs fils se disputer l'héritage de leurs pères.

Pepin, qui leur avait garanti l'inamovibilité, prévoyait bien l'usage qu'ils tenteraient d'en faire et les nouvelles prétentions que ces concessions leur inspireraient. Il ne pouvait prévenir leurs complots qu'en les occupant et en les tenant éloignés de leurs domaines; et comme, suivant les mœurs et les usages, il ne le pouvait faire qu'en réclamant leurs services pour des combats, il ne négligea aucune occasion de guerre et se fit conquérant. A son exemple, Charlemagne, son fils et son successeur, les entraîna dans de nouvelles expéditions, après avoir disputé et ravi à son frère la part de la succession que lui avait donnée leur père.

Le règne de Charlemagne est une époque très-remarquable dans nos annales; et heureusement l'obscurité qui environne les temps antérieurs commence à se dissiper. Maître d'un immense empire qu'il s'était soumis par les armes, il se recommande à notre attention plus encore comme

législateur que comme conquérant. Il a employé constamment les loisirs que lui laissaient des paix passagères à établir un certain ordre dans ses états. Ses Capitulaires, qui sont venues en partie jusqu'à nous, le représentent comme un homme supérieur à son siècle. Ces Capitulaires étaient les ordonnances du monarque adoptées et sanctionnées par les grands dont il était toujours environné. « *Aucune loi, dit l'un de ces décrets, n'est obligatoire, si elle n'est revêtue du consentement du peuple, qui est le seul titre du prince à la couronne;* » mais le peuple, c'étaient les Francs, ou simplement quelques chefs des Francs et des prélats qui accompagnaient le prince, ou comme conseillers ou comme *fidèles*, et qui donnaient leur assentiment à ces réglemens.

Charlemagne avait réfléchi profondément sur les événements antérieurs à son règne, et avait cherché les causes des guerres intestines et de la ruine de la monarchie. L'insubordination des grands avait constamment obligé les monarques à épuiser leurs forces pour les soumettre, et quoique ce fût à cette insubordination que Charlemagne dû la couronne, il ne la condamnait pas moins, parce qu'il prévoyait qu'elle serait funeste à ses successeurs. Les grands, dans leurs révoltes perpétuelles, avaient principalement attaqué les évêques et le clergé, qui, accumulant constamment les richesses et l'influence sur les monarques, excitaient la jalousie et l'avidité d'hommes qui se

croyaient plus de droits, parce qu'ils avaient plus d'audace et de force. La spoliation réitérée du clergé en avait été la conséquence. L'aïeul de Charlemagne, Charles Martel, avait lui-même donné l'exemple de cette spoliation, et presque toutes les terres ecclésiastiques avaient été distribuées à des hommes accoutumés à tout regarder comme leur propriété.

Outre que Charlemagne ne voulait pas mécontenter son peuple en reprenant les terres de l'Église qui avaient été saisies, il avait d'autres motifs, aussi puissants, pour laisser les choses dans l'état où il les avait trouvées. Ces terres, qui avaient été données en fiefs viagers, devaient retourner à la couronne, et, soit qu'elles restassent en sa possession ou qu'elles fussent données à d'autres titulaires, elles devaient augmenter la richesse ou l'influence du roi. D'un autre côté, Charlemagne qui voulait conserver le culte, mais qui connaissait la facilité avec laquelle le clergé avait insensiblement accaparé, en un petit nombre d'années, la plus grande partie des terres domaniales, cherchait à prévenir ce mal. Au lieu donc de lui rendre ou de lui donner des possessions anciennes ou nouvelles, il établit la dime qu'il affecta 1° à l'entretien des églises; 2° à celui des pauvres; 3° à celui des évêques; 4° à celui des prêtres ou clercs.

Charlemagne avait aussi prévu que la masse des hommes libres pouvait un jour contrebalancer les prétentions des grands, et il les favorisait par tous

les moyens en son pouvoir. Il les engageait à l'étude, dans les écoles qu'il établit; il les encourageait, les récompensait de leurs succès par des emplois et des dignités, et préparant enfin la réunion des deux peuples, il facilita le passage de la servitude à la liberté, et accorda aux hommes libres la faculté d'entrer dans la nation, par l'acquisition des terres domaniales.

L'ascendant que le génie de Charlemagne lui donnait sur les grands lui permit de les astreindre à l'obéissance; mais la mort, en éteignant ce grand génie, brisa bientôt tous les liens. Le débonnaire Louis n'était guère propre à manier le sceptre du grand empereur. Soit faiblesse de sa part, soit qu'il voulût maintenir à la fois les grands et le clergé dans une dépendance qui les fatiguait, soit enfin, ce qui paraît plus avéré, qu'il ait, tour-à-tour et mal à propos, usé de la force et montré de la condescendance, l'autorité royale fut méprisée; les grands et les évêques, révoltés contre lui, lui opposèrent ses propres fils. Les institutions de Charlemagne firent place à de nouvelles institutions: *la pénitence publique, l'amende honorable et le fouet infligés au monarque par ses enfants et par des prêtres!!!*

Les accusations intentées contre Louis-le-Débonnaire, et qui motivèrent sa dégradation, doivent être recueillies, parce qu'elles présentent, dans toute leur pureté, les principes des conquérants et de leurs descendants.

Ces accusations étaient d'avoir témoigné trop de défiance aux grands, de les avoir éloignés de son palais, de les avoir privés de leurs emplois, de s'être environné d'étrangers et d'hommes de rien, de leur avoir distribué les charges et partagé les terres fiscales, c'est-à-dire celles pour lesquelles on devait le service à la couronne et qui donnaient droit de fisc, prérogative que les Francs réclamaient pour eux seuls. Leur principe était : *Vous ne régnez que par nous, que ce soit pour nous seuls!*

Le clergé avait d'autres griefs. Je n'en citerai qu'un seul. Le prince avait été obligé de prendre les armes contre des rebelles : *Il avait fait marcher ses troupes pendant le carême* : et il fut fouetté pour ce crime!

Cependant cet avilissement du roi et de la royauté ne satisfit aucun des intérêts qui l'avaient provoqué. Les fils du Débonnaire virent qu'ils n'avaient été que les instruments des grands et que ces grands étaient plus exigeants que leur père. Les évêques qui n'avaient rien obtenu, depuis la conquête, que de la faveur des rois, s'aperçurent qu'ils avaient abattu leur unique appui, et qu'ils s'étaient mis à la merci de leurs ennemis, en les rendant tout puissants. Ils parurent se repentir. Louis récompensa et encouragea ces remords, par de nouvelles distributions des terres de la couronne. Il pardonna à ses fils, ressaisit une partie de l'autorité qu'il avait perdue, et termina, dans

des luttes continuelles, un règne agité et malheureux.

Louis-le-Débonnaire ne manquait ni des qualités nécessaires à un roi, ni des vertus qui font aimer l'homme. Les capitulaires de son règne le recommandent à l'estime. C'est en voulant fixer, par des lois, les droits et les devoirs des grands entre eux et envers leurs vassaux, en voulant établir les limites de l'autorité des comtes et des évêques, qu'il souleva contre lui les uns et les autres, quoiqu'il leur eût assuré de grandes prérogatives, entre autres l'administration de la justice à leurs vassaux et aux hommes libres de leurs domaines. Il est vrai qu'il voulait de l'ordre dans cette administration, que pour cela il avait organisé leurs placita, et qu'un de ses décrets ordonnait que « si un possesseur de fief négligeait de rendre justice, ou s'opposait à ce qu'on la rendît, on « vécût à discrétion chez lui, jusqu'à ce que justice « fût rendue. » Il n'en fallait pas davantage pour mécontenter les grands.

Des fils qui avaient porté les armes contre leur père, et qui avaient autorisé la rébellion des grands, avaient peu de droits à l'obéissance et ne pouvaient rester long-temps unis entre eux. Ainsi les dissensions du règne de Louis I^{er} furent la source de celles qui agitèrent les règnes de ses successeurs. Les frères se combattirent mutuellement, et, pendant ces guerres, les grands s'emparèrent des biens nouvellement donnés au clergé, ou les reçurent

des princes auxquels ils s'attachaient. D'autres profitèrent de ces troubles pour se rendre tout-à-fait indépendants de la couronne, en conservant en propriété les charges, les emplois et les fiefs qui leur avaient été donnés en viager. L'anarchie que Pepin avait fait cesser recommença avec une nouvelle violence, et remplit tout un siècle, pendant lequel neuf rois semblèrent ne passer sur le trône que pour l'ébranler et l'avilir, jusqu'à ce qu'enfin, pour la seconde fois, les grands disposèrent de la couronne en faveur de l'un d'eux, et au mépris des anciens droits qu'ils avaient proclamés dans l'élection de Pepin.

Lorsque les grands avaient rejeté le descendant des rois de la première race, c'était pour conserver la possession, pendant leur vie, des fiefs et des titres qui leur étaient accordés. Ils crurent alors s'assurer cet avantage en offrant la couronne à celui d'entr'eux qui avait le plus haut de ces titres, au maire du palais, *Pepin*; mais quand ils voulurent la propriété absolue et héréditaire de ces fiefs et de ces charges, ils élurent pour roi celui d'entr'eux dont les fiefs étaient les plus considérables, et qui avait le plus gagné aux usurpations dont tous s'étaient rendus coupables envers le monarque et envers l'Église. Hugues, surnommé Capet, qui avait pris le titre de duc des Français et comte de Paris, méritait et obtint leurs suffrages. Le consentement de tous les grands pour placer Hugues Capet sur le trône ayant nécessité

de sa part la reconnaissance de la légitimité de leurs prétentions, amena nécessairement un nouvel ordre de choses; car on conçoit facilement que pendant toutes ces convulsions, où la loi fondamentale, la force, variait de tant de manières les formes de la monarchie, les circonstances aient établi de nouveaux usages et de nouveaux droits.

L'hérédité des fonctions et des fiefs auxquels étaient attachées tant de prérogatives qui n'étaient possédées auparavant qu'au nom de l'état et du monarque, dut engager ces grands à penser que, possédant, en vertu de l'engagement contracté, au même titre que les rois, ils pouvaient gouverner avec la même autorité qu'eux, et sans leur intervention, les peuples de leurs domaines. Les monarques, au lieu de la souveraineté sur leurs vassaux, n'eurent que la suzeraineté, espèce d'autorité idéale, unique consolation des rois, qui, cependant, devint par la suite le fondement de la reconstruction de leur pouvoir.

C'est à cette époque que nous devons placer l'établissement de la féodalité et de la noblesse, puisque ce n'est qu'alors que les grands, transmettant par l'hérédité leurs charges et leurs fiefs, en ajoutèrent à leur nom les titres et les dénominations, et les firent porter à leurs descendants.

Les descendants des simples soldats francs, qui, antérieurement, pouvaient aspirer à toutes les charges et par conséquent à tous les fiefs qui y étaient attachés, se trouvèrent par l'établissement

de l'hérédité, réduits à former une classe intermédiaire entre la nation conquérante et les hommes libres. Du reste, à cette hérédité près, tout était à peu près dans le même état que lors de l'établissement dans les Gaules. Les ducs ou comtes immédiats étaient toujours subordonnés au roi. Les comtes et les vicomtes l'étaient aux ducs, et ainsi de suite. Cette subordination était la théorie du gouvernement. Pour chercher à la mettre en pratique, on obligea tous les dignitaires qui, par succession ou autrement, prenaient possession du titre ou de la propriété, à promettre, avec serment, fidélité à leur supérieur immédiat, et services et secours personnels toutes les fois qu'on les requerrait. C'est là ce qu'on appelait faire hommage, et c'est en quoi consistaient les droits de la suzeraineté.

On conçoit que ces serments devaient être violés quelquefois, et que le pouvoir royal eût été réduit à rien, si, ayant perdu la faculté d'ôter arbitrairement les charges et les fiefs, les rois n'avaient pas trouvé le moyen de le faire avec des formes moins despotiques. Les ducs ou comtes immédiats furent établis juges de la conduite les uns des autres, sous le titre de pairs du roi. Ceux-ci, réclamant la même fidélité de leurs subordonnés et recevant d'eux les mêmes hommages, eurent aussi leurs pairs, et la pairie descendait ainsi jusqu'au dernier degré de la hiérarchie, au point que les villes eurent leurs pairs bourgeois.

Les ducs et comtes immédiats étaient ainsi forcés, en quelque manière, à être fidèles au roi; mais leur refus d'obéir à ses ordres ne donnait pas d'abord au prince le droit de commander aux comtes ou vicomtes vassaux du réfractaire, et ne délivrait pas ceux-ci de l'obéissance qu'ils devaient à leur supérieur féodal. Une ordonnance royale vint à l'appui de cette observation. Ce n'est que lorsque l'autorité, ou mieux, la force de la couronne augmenta, que l'abandon des grands vassaux rebelles fut un devoir pour les sous-inféodés.

Le clergé dépouillé, à l'avènement de Hugues Capet, ne parut avoir de rang que dans la hiérarchie religieuse: quand il redevint propriétaire, il entra dans la hiérarchie politique, et quelques-uns de ses membres prirent rang parmi les pairs du roi: leur introduction dans ce conseil était moins cependant le résultat de leurs richesses que de l'état de la nation. On pensa qu'il fallait, au moins parmi les pairs, quelques hommes qui sussent lire et écrire, et on en trouva parmi les prélats du temps.

Une observation qui fut moins tardive, et aussi juste, c'est que le partage du royaume, entre les enfants, à la mort du roi leur père, avait constamment déchiré et failli perdre la nation, pendant les deux premières races. On décida que la couronne appartiendrait à un seul. Les grands qui voulaient conserver le droit d'élection au trône furent long-temps avant de reconnaître le droit de primogéniture. L'occasion de revendiquer ce pri-

vilége ne se présenta pas à la mort de Hugues Capet, qui ne laissa qu'un fils légitime, *Robert*; mais celui-ci, en mourant, avait plusieurs enfants, et les grands ne se soumirent à Henri l'aîné, qu'après avoir vainement tenté, par les armes, de lui faire préférer Robert et ensuite Eudes ses frères.

Mais au partage du royaume, entre les princes, fils d'un même roi, succéda un usage qui ne fit que retarder le mal qu'on voulait prévenir et le rendit plus grand quand il éclata. On crut avoir assez fait en abolissant l'égalité entre tous les enfants, et, en compensation des droits abolis, on donna à ceux qui ne pouvaient plus prétendre à un trône des provinces et des titres de ducs ou de comtes. Plus tard on fit plus; malgré la coutume des Francs qui n'accordait aucune dot à la fille qui se mariait, les rois donnèrent à leurs filles des villes et des provinces qu'elles portèrent en dot à leurs maris. Le résultat de ces dons, répétés sous chaque règne, était la diminution progressive des biens de la couronne, et conséquemment son affaiblissement; l'établissement de nouveaux grands fiefs, dont les possesseurs, quoique issus du sang royal, n'étaient pas moins turbulents que les autres, et enfin le transfert, par mariage, à des seigneurs ou souverains étrangers, de possessions et de prérogatives dont ils ne firent usage que pour la ruine de la monarchie, au bien de laquelle ils étaient indifférents, ou dont souvent ils étaient les ennemis.

Les premiers rois de la troisième race sentaient

trop vivement combien leur autorité était limitée par la force et les prétentions de leurs grands vassaux, pour ne pas chercher à s'affranchir de ces incommodes entraves. Il est vrai que, pour arriver à ce but, ils n'avaient qu'à laisser faire ces grands : leurs querelles particulières, les guerres qui en résultaient, et dans lesquelles ils entraînaient leurs vassaux respectifs, devaient tôt ou tard les réduire à l'impuissance. Hugues Capet et Robert suivirent ce système, et quelquefois, par une intervention opportune, reconquirent quelques parties des domaines de la couronne ou des prérogatives de la souveraineté. Les médiateurs obtiennent toujours quelque chose : un roi arbitre devient bientôt le maître.

Les grands vassaux, qui s'étaient ligués contre Henri I^{er}, pour élever au trône d'abord l'aîné et ensuite le second de ses frères, déconcertés du mauvais succès de leur entreprise, s'en vengèrent sur leurs vassaux qui les avaient mal secondés. Ces vassaux eux-mêmes, imitant leurs supérieurs, se cherchèrent querelle, se firent la guerre les uns aux autres, ou plus souvent tentèrent de se soustraire à l'autorité des vicomtes, des comtes et des ducs, de la même manière que ceux-ci avaient attaqué l'autorité des monarches. Les Gaules n'étaient, à cette époque, qu'un vaste champ de carnage. Henri crut nécessaire d'intervenir, non pas pour faire cesser entièrement ces massacres, une telle entreprise était bien au-dessus de ses forces, mais pour en

diminuer le nombre. Appelant à son secours quelques idées religieuses, il ordonna que tous combats cessassent, depuis le samedi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin, à cause de la sainteté du dimanche. Cet acte d'autorité et de suprématie obtint tant de succès que, bientôt après, le roi prolongea le terme de la cessation des combats, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, et étendit la défense aux veilles et jours de fête de la vierge et des apôtres. Ces ordonnances sont connues sous le nom de trêve du seigneur.

La première ordonnance avait été exécutée, parce que les combattants eux-mêmes éprouvaient quelquefois le besoin du repos, et que le dimanche leur paraissait propre à cela; mais les autres leur parurent un abus d'autorité et une tyrannie. Ils ne s'y soumirent ni facilement ni fidèlement, et il est probable que cette trêve du seigneur n'aurait pas survécu à Henri, si, sous Philippe, son successeur, une nouvelle carrière n'avait été ouverte à ces hommes impatientes du repos et avides de combats. Le concile de Clermont proposa la conquête de la terre sainte, et la première croisade s'exécuta, tandis que d'un autre côté Guillaume, duc de Normandie, achevait la conquête de l'Angleterre.

Les seigneurs restés en France ne pouvaient pas laisser échapper l'occasion de se saisir des biens que les aventuriers croisés avaient laissés sans protection. Philippe s'opposa aux ravisseurs.

Une guerre générale entre le roi et ses vassaux s'ensuivit; il mourut en en léguant la continuation à son fils, Louis-le-Gros, qui triompha de leurs efforts, et rétablit en partie l'influence dont la couronne avait été dépouillée.

Les circonstances le favorisèrent: d'habiles ministres surent en profiter, et préparèrent un nouvel ordre de choses où un peu de raison devint l'auxiliaire de la force. Il faut s'arrêter un moment à cette époque, pour signaler l'origine des grands changements qui se sont opérés par la suite des temps.

Les guerres que les grands et les petits vassaux avaient faites aux rois ou qu'ils se faisaient opiniâtement entre eux, avaient forcé les hommes libres et les habitants des campagnes à se réfugier dans les villes, pour échapper aux violences des hommes de guerre, et à y transporter la partie mobile de leurs propriétés, pour les soustraire à leur rapacité. Louis-le-Gros promit et accorda des affranchissements à ceux qui voulaient se retirer dans les villes de ses domaines.

Ces affranchissements auraient bientôt fait passer dans les domaines du roi la population serve des domaines des grands vassaux, si ceux-ci ne s'étaient hâtés d'accorder les mêmes avantages à ceux qui se retiraient dans leurs villes. Le nombre des hommes libres augmenta; les villes où ils faisaient leur séjour obtinrent des prérogatives, des franchises, ou se les donnèrent elles-mêmes, en refu-

sant obéissance aux seigneurs qui les leur disputaient.

L'hérédité des fiefs avait dû apporter un changement dans l'état des hommes libres, qui, de sujets du roi, étaient devenus sujets des seigneurs qui les affranchissaient. Louis-le-Gros, ressuscitant les anciens usages qui les mettaient sous la protection du roi, réclama un droit d'arbitrage dans les différends entre ces hommes libres et les seigneurs. Les guerres particulières et la croisade avaient diminué le nombre de ces seigneurs et avaient presque épuisé leurs moyens de résistance au roi. Ils furent obligés de se soumettre. Le monarque alors, pour exercer son droit, envoyait dans les provinces des commissaires royaux, *missi dominici*, chargés d'examiner la conduite des seigneurs et la condition des hommes libres, d'en recueillir les plaintes, et de les transmettre à son placita. Ce tribunal mandait alors l'accusé, le jugeait, s'il obéissait à l'ordre de se présenter, ou bien le condamnait, le dégradait et confisquait ses biens, s'il était contumace.

Tous les hommes libres s'accoutumèrent peu à peu à regarder le roi comme leur unique protecteur contre l'oppression des seigneurs, soit ecclésiastiques, soit séculiers. Les habitants des villes pensèrent naturellement qu'un juge permanent, résidant constamment au milieu d'eux, ferait bien mieux respecter leurs droits que des commissaires passagers, qui ne leur avaient pas plus tôt obtenu

la réparation des torts, qu'ils les abandonnaient, par leur départ, à la vengeance de leurs oppresseurs. Ils sollicitèrent et obtinrent facilement du roi l'établissement de commissaires résidents, sous la présidence desquels ils s'assemblaient pour discuter en commun leurs intérêts, et prendre les mesures qu'ils jugeraient nécessaires. Telle est l'origine de la suprématie judiciaire des rois et des droits des communes.

Louis-le-Gros innova avec autant de bonheur et d'utilité pour les droits de la souveraineté dans d'autres choses aussi importantes. Menacé de la guerre par le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, il convoqua en armes, suivant les anciennes coutumes, tous ses grands vassaux, avec leurs sous-inféodés, dont les fiefs les obligeaient au service militaire gratuit. Presque tous se rendirent à son appel avec leurs serfs, pour repousser les ennemis de l'état. Dans cette armée on voyait des évêques, des abbés et même des abbesses à la tête de leurs vassaux. Ces préparatifs de défense épouvantèrent l'empereur qui abandonna son allié, et le roi d'Angleterre fut contraint à la paix.

Louis avait vu, avec mécontentement, que plusieurs vassaux n'avaient pas répondu à son appel, les uns par mauvaise volonté, les autres par impuissance. Il se décida à punir les premiers, et à forcer les autres à lui accorder une compensation. Il avait aperçu aussi que des évêques, des abbés

et des abbesses n'étaient guère propres aux expéditions militaires : il leur proposa et ils accordèrent très volontiers une substitution en argent, origine des décimes du clergé et de la noblesse, ce qui permit par la suite aux rois de lever, d'entretenir et de commander à leur gré leurs armées.

Louis-le-Gros fut un grand roi ; et même plus, il fut un grand homme. Le premier de tous, il reconnut et proclama des droits que les barbares d'un siècle de lumières osent disputer aujourd'hui. « Tous les hommes naissent libres (disait-il) ; mon royaume s'appelle le royaume des Francs, je veux qu'il le soit effectivement, et qu'on accorde des affranchissements à des conditions justes et raisonnables. » Il n'a pu réaliser qu'une partie de ses nobles volontés, et cependant il a fait plus que tous les rois pour le bonheur du peuple. « Un roi ne doit avoir de favori que son peuple, » répondait-il aux plaintes des grands ; et lorsque la mort allait le frapper, il adressa à son fils ces dernières leçons : « Mon fils ! souvenez-vous que la royauté est une charge dont vous rendrez un compte rigoureux à celui qui seul dispose des sceptres et des couronnes. »

Hélas ! ce fils ne le comprit guère : tour-à-tour sévère jusqu'à la cruauté, et indulgent jusqu'à la faiblesse, il éveilla le désir de la vengeance et encouragea l'insubordination. Une croisade qu'il provoqua, à laquelle il invita tous ses vassaux et dont

il se fit le chef, fut l'événement le plus marquant de son règne. Pendant la première croisade, le roi Philippe et Louis-le-Gros avaient profité de l'absence d'une partie des grands vassaux pour les soumettre tous à leur autorité. Dans cette seconde croisade, les grands restés dans leur pays prirent leur revanche, et profitèrent de l'absence du roi pour se soustraire à la dépendance de la couronne et s'agrandir aux dépens des croisés.

Sous ce règne les papes usurpent le droit de décider seuls, avec le concours des cardinaux, les questions de dogme, et un concile tenu à Reims défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines et religieuses, de se marier.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de tracer, même en abrégé, tous les événements de l'histoire : il faut se borner à recueillir rapidement tous ces débris, tous ces matériaux épars, qui, dit-on, composaient l'édifice constitutionnel de la France. Tout le reste est étranger au sujet. Les guerres entre la France et l'Angleterre, commencées sous Louis-le-Gros, et qui ont ensanglanté tant de règnes, se rattachent au plan, parce qu'elles étaient les suites de l'usage de donner de grands fiefs en propriété aux princes et princesses qui, par mariage ou héritage, les avaient portés à Guillaume et à ses descendants.

Philippe-Auguste supporta cette guerre pendant tout son règne et vit entrer dans les rangs de l'ennemi ses propres vassaux qui s'étaient déclarés en

faveur de l'étranger. Il triompha cependant de la ligue puissante formée contre lui, et, voulant se mettre à l'abri des attaques de l'Angleterre et des nouvelles révoltes de ses grands vassaux, il projeta et fit exécuter une croisade générale dont les deux monarques naguère rivaux furent les chefs : l'enthousiasme avec lequel tout le monde prit part à cette entreprise fut la source de changements importants dans la situation des peuples. Tout le monde, sans exception, dans le royaume, avait été appelé à prendre la croix. A la faveur du pieux élan qui animait les peuples, Philippe put établir un impôt d'un dixième sur les ecclésiastiques et les laïcs qui, pour quelque motif que ce fût, ne se rendraient pas à son appel. Quant à ceux qui voulurent l'accompagner dans cette religieuse expédition, ils furent obligés d'engager leurs propriétés, ou même d'en vendre une partie, pour faire les frais de leur armement et de l'entretien de leurs troupes. Ainsi, les fiefs perdirent ce caractère d'inaliénabilité qui leur avait été attaché, et le clergé, les hommes libres et les juifs, qui déjà étaient en grand nombre dans le pays, devinrent ou les possesseurs ou les détenteurs de ces biens.

Cette croisade n'eut pour résultat que de signaler la bravoure, l'impéritie et la mésintelligence des croisés. Une maladie força Philippe à revenir dans son royaume où il ne s'occupâ qu'à affermir son autorité, en l'absence de ses grands. Il en restait encore trop, à son gré; il les engagea, avec

succès, à courir au secours de leurs compatriotes, dont on célébrait les exploits. La passion des aventures et de la gloire, le désir d'obtenir quelque part dans les royaumes que créaient les croisés, séduisirent les nobles et les avides Francs, qui laissèrent, en partant, le monarque en liberté de poursuivre ses projets.

La Normandie, propriété du monarque anglais, depuis la conquête de l'Angleterre, fut envahie pendant que Richard resté à la tête des croisés se couvrait de gloire et préparait ses malheurs. La mort de Richard, les guerres qu'engendra sa succession, et les dissensions de l'Angleterre donnèrent à Philippe l'occasion de revendiquer une prérogative de sa couronne, et d'établir, pour ses successeurs, un précédent qui épouvantât les grands. Il fit citer devant ses pairs *Jean-Sans-Terre*, pour le meurtre de son neveu, et, sur la non comparution du roi, *Philippe*, comme suzerain, tant parce que Jean possédait des fiefs de la couronne, que parce que le crime avait été commis en France, le déclara rebelle, le condamna à mort, confisqua ses biens, et exécutant la partie de la sentence qu'il était en son pouvoir de réaliser, il conquit et réunit à la couronne la Normandie et toutes les provinces de l'Anglais, à l'exception de la Guyenne.

L'établissement de l'Université, ouvrage de Philippe-Auguste, est la seule institution de son règne qui ait produit des résultats permanents, et qui

ait eu pour ses peuples et pour la postérité de véritables avantages. Le but de toute sa conduite avait été l'accroissement du pouvoir royal, et il réussit à l'affermir en France, au moment même où l'Angleterre imposait sa grande charte à son chef.

Louis VIII régna peu. Une guerre contre l'Angleterre et un massacre des Albigeois sont les événements les plus marquants de son règne. Il parut en montant sur le trône vouloir suivre les maximes de Louis-le-Gros. Il affranchit un grand nombre de serfs, et sans doute il aurait fait plus, si une mort prématurée et suspecte n'avait interrompu sa carrière.

Son fils, jeune encore, lui succéda sous la tutelle de sa mère, *Blanche de Castille*, qui eut à combattre les grands du royaume, non-seulement pour faire reconnaître son autorité, mais même pour conserver le trône de son fils. Elle réussit cependant, par son adresse et par sa fermeté, à diminuer le nombre de ses ennemis, que Louis IX réduisit enfin à la soumission.

Ce prince, que la religion a placé au nombre des saints, mérita par sa piété les hommages qu'on rend encore à sa mémoire, et par ses exploits l'admiration qu'on accorde toujours à l'intrépidité. Si on le juge comme roi, on est forcé de regretter que ses grandes qualités et la vertu la plus pure n'aient point procuré à son royaume les avantages qu'on avait droit d'en attendre. Il faut louer son

zèle pour la justice, son amour pour les lettres qui l'engagea à fonder de nouvelles écoles, et entre autres la Sorbonne; ses efforts pour arrêter la corruption des mœurs; l'appui qu'il donna aux institutions de Louis-le-Gros, et enfin la pénétration avec laquelle il combattit les prétentions des papes; mais on ne peut trop déplorer ce zèle de religion mal entendu, qui l'arracha aux occupations vraiment royales d'avancer ses peuples dans la civilisation, pour l'entraîner dans des croisades qui exposèrent son pays aux plus grands malheurs. La continuation des massacres des Albigeois est une autre tache dans le règne de ce monarque. Soyons justes pourtant, et gardons-nous de faire peser sur lui seul des reproches dont les mœurs et les idées de son siècle méritent la plus grande part; détournons même nos regards des faits brillants qui ont signalé sa valeur, pour le chercher sous les ombrages de Vincennes. Là nous le trouvons plus grand, plus glorieux qu'entouré de Musulmans qui, quoique ses vainqueurs, tombent à ses genoux.

Le recueil de lois connu sous le titre d'*Établissements de Saint-Louis* nous montre ce prince comme modificateur plutôt que comme créateur. On y voit qu'il voulait, avant tout, la justice, chose bien difficile à obtenir dans le chaos des usages féodaux et religieux. Il arrêta l'abus du droit d'asile donné aux criminels, fixa les juridictions et les appels, depuis le seigneur d'une terre jusqu'au

souverain ; fit respecter les droits des bourgeois des villes, que, sous son règne, les seigneurs pouvaient encore saisir, donner ou vendre. Il donna plus d'extension à la trêve du seigneur, imposa certaines fermes aux duels dans l'espoir de les abolir, et prononça même la peine de mort contre le vainqueur. Les grands avaient établi sur les confins de leurs propriétés des droits de péages qui gênaient le commerce ; le roi les abolit.

C'est dans le cours de tous ces travaux que le saisit violemment le désir d'entreprendre sa seconde croisade, dans laquelle il périt.

Les désastres de toutes ces croisades, la mort d'une multitude de grands vassaux et de seigneurs, la détresse de ceux qui, échappés à tant de dangers, revenaient dans leur pays, permirent à Philippe III de gouverner sans opposition intérieure. Une partie de la masse du peuple si long-temps asservi avait formé par l'acquisition des propriétés territoriales, que les nobles croisés avaient été forcés de vendre, pour couvrir les frais de leur entreprise, une classe nouvelle dans l'état. Ces hommes n'avaient de garantie de leur possession paisible et de sécurité contre l'avidité et la violence des grands, que l'autorité des rois, et conséquemment étaient intéressés, non-seulement à défendre, mais encore à accroître cette autorité.

Philippe-le-Hardi, soit qu'il voulût reconnaître des services rendus par des hommes de cette classe, soit qu'il voulût se l'attacher davantage en lui per-

mettant d'aspirer aux titres et aux charges, que les descendants des Francs réclamaient comme leur privilège exclusif, introduisit le système des anoblissements, en faveur de la fortune, de l'industrie et de la science. Sans doute ces anoblissements furent avantageux à la monarchie, mais les avantages qu'on s'en promettait furent bien passagers. Les abus que l'on pouvait faire et que l'on fit de la faculté d'anoblir produisirent des résultats qu'il était facile de prévoir. Dès que le bon plaisir, le caprice du roi a pu conférer la qualité de noble, la noblesse a été dégradée. Si, comme cela est arrivé trop souvent, les individus à qui on accordait ces faveurs ne les avaient obtenues que par des moyens indignes, ils faisaient rejaillir sur leur ordre le mépris qui s'attachait à leurs personnes. Si les anoblis méritaient une récompense pour leurs services, leurs vertus ou leurs talents, il était à désirer que cette récompense fût autre chose qu'un titre qui enlevait des hommes distingués à la classe du peuple, dont ils étaient l'ornement et dont ils faisaient la force, pour les attacher à une autre classe qui les méprisait, et dans laquelle ils étaient sans pouvoir. Les anoblissements diminuaient la force du peuple sans ajouter à celle de la noblesse. Le monarque seul pouvait y gagner, et probablement c'est ce qu'on voulait.

Plus d'un exemple nous montre que Philippe-le-Hardi profitait des circonstances pour rendre plus

stable l'autorité de la couronne. Des apanages avaient été donnés aux princes, lorsque l'on abandonna l'usage de partager le royaume. C'était, comme je l'ai déjà dit, une diminution du mal, et on ne tarda pas à s'apercevoir que le don de ces apanages devait enfin dépouiller la couronne de tous ses domaines. Il fut décidé que ces biens ne pourraient plus passer à des collatéraux, et qu'à défaut d'héritiers directs ils rentreraient dans les domaines royaux.

Nous avons vu que les guerres perpétuelles des grands contre les rois ramenaient constamment ceux-ci au sentiment de leur faiblesse individuelle, et les obligeaient à ne prendre de résolution qu'autant qu'ils pouvaient compter sur l'appui d'une partie de leurs vassaux. Pour être sûrs de leur assentiment, qui devait nécessairement être d'une grande autorité sur les puissants de l'état, les monarques s'entourèrent de grands vassaux ecclésiastiques ou séculiers qu'ils jugeaient dignes de leur confiance et dont ils désiraient l'assistance dans leurs entreprises. Ces grands vassaux accompagnaient aussi les monarques, assistaient et avaient voix dans les *placita*, qui, ainsi augmentés, prirent le nom de parlement, à cause des débats de leurs assemblées, et ne se bornèrent plus à l'examen des affaires judiciaires, puisque, pour entreprendre leurs croisades, Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et Saint-Louis, convoquèrent et consultèrent leurs parlements, qui autorisèrent,

par leur sanction, les ordres ou les désirs de leurs maîtres.

Long-temps sans doute ces conseils des princes auraient exercé ainsi une partie de l'autorité législative, sans qu'on s'aperçût que la nouvelle classe qui s'était élevée au milieu de la nation était intéressée dans ces délibérations, et qu'il était juste qu'elle y prît part, puisqu'elle pouvait, par ses secours, favoriser l'exécution des décisions et en accélérer le succès. Mais les rois et les grands ignoraient encore ce dont cette classe était capable. Les villes lui avaient donné un asile contre le brigandage des seigneurs. Ces villes, sous les magistrats que les rois les avaient autorisées à élire, s'étaient agrandies et pouvaient déjà rendre en secours, aux souverains, bien plus qu'elles n'avaient reçu en protection. Elles n'attendirent pas que l'on s'en aperçût, elles l'annoncèrent elles-mêmes, quand l'occasion de le faire se présenta.

Philippe-le-Bel, menacé des excommunications du pape, pour avoir défendu ses droits, avait assemblé les grands et les évêques du royaume, pour adresser des représentations au pontife. Les principales villes ne voulurent pas rester inactives dans cette querelle si importante à l'honneur du souverain. Elles s'assemblèrent sous la présidence des magistrats qu'elles s'étaient donnés en vertu des ordonnances de Louis-le-Gros, et chargèrent ces magistrats d'adresser à Boniface, au nom des